LÉGNY

PLU DE LA COMMUNE DE LÉGNY

Réunion publique 17 octobre 2022

LATITUDE

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

1 - LE CADRE GÉNÉRAL

2 - LES PRINCIPES À METTRE EN ŒUVRE DANS LE PLU

3 – LES ÉTAPES ET LE CONTENU DU PLU

4 - LE CALENDRIER DU PLU

5 – LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

1 - LE CADRE GÉNÉRAL

POURQUOI UN NOUVEAU PLU ?

Le contexte communal et supra communal a fortement évolué

UN PROJET GLOBAL DE TERRITOIRE

- **FORMALISER UN PROJET TERRITORIAL COHÉRENT ET ÉQUILIBRÉ DANS TOUTES SES DIMENSIONS: HABITAT, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE, AGRICULTURE, VALORISATION DU CADRE DE VIE …**
- **SE DOTER D'UN DOCUMENT RÉNOVÉ PERMETTANT DE FAIRE FACE PLUS EFFICACEMENT AUX DYNAMIQUES ACTUELLES DE LA COMMUNE**

INTÉGRER LES NORMES SUPÉRIEURES

- **LES NOUVELLES LOIS NATIONALES**
- **LE SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)**

L'ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Plusieurs documents de rang supérieur s'imposent au PLU

Lois (SRU, Grenelle, ALUR, climat et résilience…)

Les contraintes majeures (risques)	Le SCOT (schéma de cohérence territoriale)	Le PLH (programme local de l'habitat)	Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
Un facteur très limitant de la constructibilité (Le PPRi s'applique en tant que servitude)	**Rapport de compatibilité** (Le PLU doit mettre en œuvre les orientations du SCOT)	**Rapport de compatibilité** (à l'échelle de la communauté de communes)	**Rapport de prise en compte** (le PLU doit permettre la mise en œuvre des orientations)

Le PLU de Légny

2 - LES PRINCIPES À METTRE EN ŒUVRE DANS LE PLU

LES PRINCIPES À INTÉGRER DANS LA DÉMARCHE

Ils sont réaffirmés à chaque nouvelle réglementation et dans chaque document supérieur au PLU

Un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages

La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale en tenant compte des équilibres entre l'emploi et l'habitat et les modes de transport…

Une utilisation économe de l'espace et la maîtrise des déplacements

Le respect de l'environnement : ressources naturelles, risques et nuisances, effet de serre, énergie …

Des principes renforcés par la loi climat et résilience avec une division par dieux de la consommation foncière entre 2021 et 2031 et à terme zéro artificialisation nette (ZAN)

DES CONSTATS ALARMANTS À L'ORIGINE DE CES PRINCIPES

Une consommation excessive de foncier

- **EN 20 ANS LA POPULATION FRANÇAISE A CRU DE 10%, L'ESPACE URBANISÉ DE 40% ;**
- **LA CONSOMMATION FONCIÈRE EST LIÉE AUX MODES D'HABITER QUI INDUISENT UN ÉTALEMENT URBAIN (MAISONS INDIVIDUELLES, VOIRIES, ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES…) PLUS QU'À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ;**
- **600 km² par an utilisés par le développement urbain (6 fois la taille de la ville de Paris)**

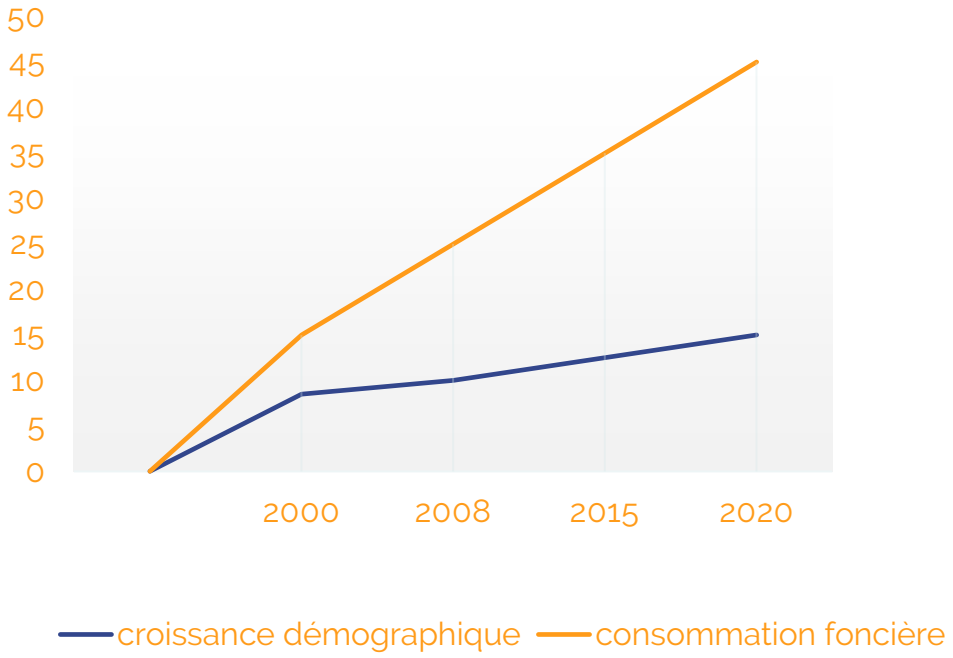

DES CONSTATS ALARMANTS À L'ORIGINE DE CES PRINCIPES

Des conséquences multiples

- **MULTIPLICATION DES RÉSEAUX ET DES COÛTS POUR LES COLLECTIVITÉS ;**
- **MULTIPLICATION DES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS (POLLUTIONS, BRUIT…)**
- **FRAGMENTATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ;**
- **BANALISATION DES PAYSAGES**
- **AUGMENTATION DES COÛTS POUR LES MÉNAGES**

DES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE D'ACCROISSEMENT DES GES

En lien avec le changement climatique

- **LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE ET EN PARTICULIER LE CO^2 D'ORIGINE HUMAINE :**
  - **22% issus de la construction**
  - **34% issus des transports.**

- **ENTRE AUTRES CAUSES, LE MODE D'URBANISATION DES 40 DERNIÈRES ANNÉES A GÉNÉRÉ :**
  - **Des transports automobiles accrus**
  - **Des constructions insuffisamment isolées et énergivores**

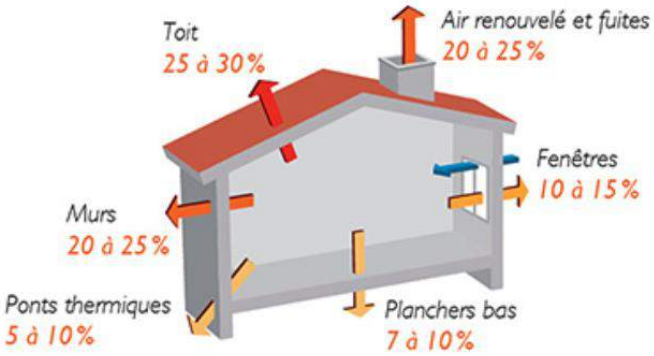

DES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE D'ACCROISSEMENT DES GES

Une urbanisation énergivore

POINTS DE VIGILANCE

- LE DÉVELOPPEMENT AXÉ SUR LA MAISON INDIVIDUELLE APPARAÎT AINSI DE PLUS EN PLUS COÛTEUX ET INADAPTÉ POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ACTUELLES DES MÉNAGES ET AUX ENJEUX DE NOTRE SOCIÉTÉ

ENJEUX

- DÉVELOPPER DES SOLUTIONS QUALITATIVES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE PRODUIT INDIVIDUALISÉ ET À L'ENJEU ÉNERGÉTIQUE

PARTICIPER À LA MAÎTRISE DE LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

En lien avec le changement climatique

- **LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE MOYENNE POUR UNE CONSTRUCTION INDIVIDUELLE RÉCENTE :**

- **environ 120 Kwh/m²/an (avant le standard 2012)**
- **De 2012 à 2022 (RT 2012) : 50 Kwh/m²/an**

- **LES RÈGLEMENTATIONS THERMIQUES :**

- **RE 2020 (issue de la loi ELAN) : logements passifs ou à énergie positive (moins de 15 Kwh/m²/an) + maîtrise de l'empreinte carbone + qualité de l'air intérieur + matériaux recyclés …**

RT : réglementation thermique
RE : règlementation environnementale

PARTICIPER À LA MAÎTRISE DES COÛTS

Réduire les coûts pour les habitants et la collectivité et les impacts sur l'environnement

Type de logement	Coût de construction	Coût de chauffage
Maison individuelle	100	100
Maisons groupées/logements intermédiaires	80	80
Logements collectifs	50	50

LES LEVIERS DANS LE DOMAINE DU PLU

La nécessité d'imaginer un autre type de développement et une organisation urbaine plus compacte ayant moins d'impacts sur l'environnement

- **LA LIMITATION DES DÉPLACEMENTS ET DES VOIRIES :**
- **rapprocher les zones d'habitat des zones d'emplois et des transports en commun,**
- **développer des mobilités alternatives à la voiture**

- **LA LIMITATION DES BESOINS EN ÉNERGIE ET LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES :**
- **promouvoir la densité urbaine qualitative et la compacité du bâti**

LE PROCESSUS ET LE CONTENU DU PLU

LES ÉTAPES

4 grandes phases

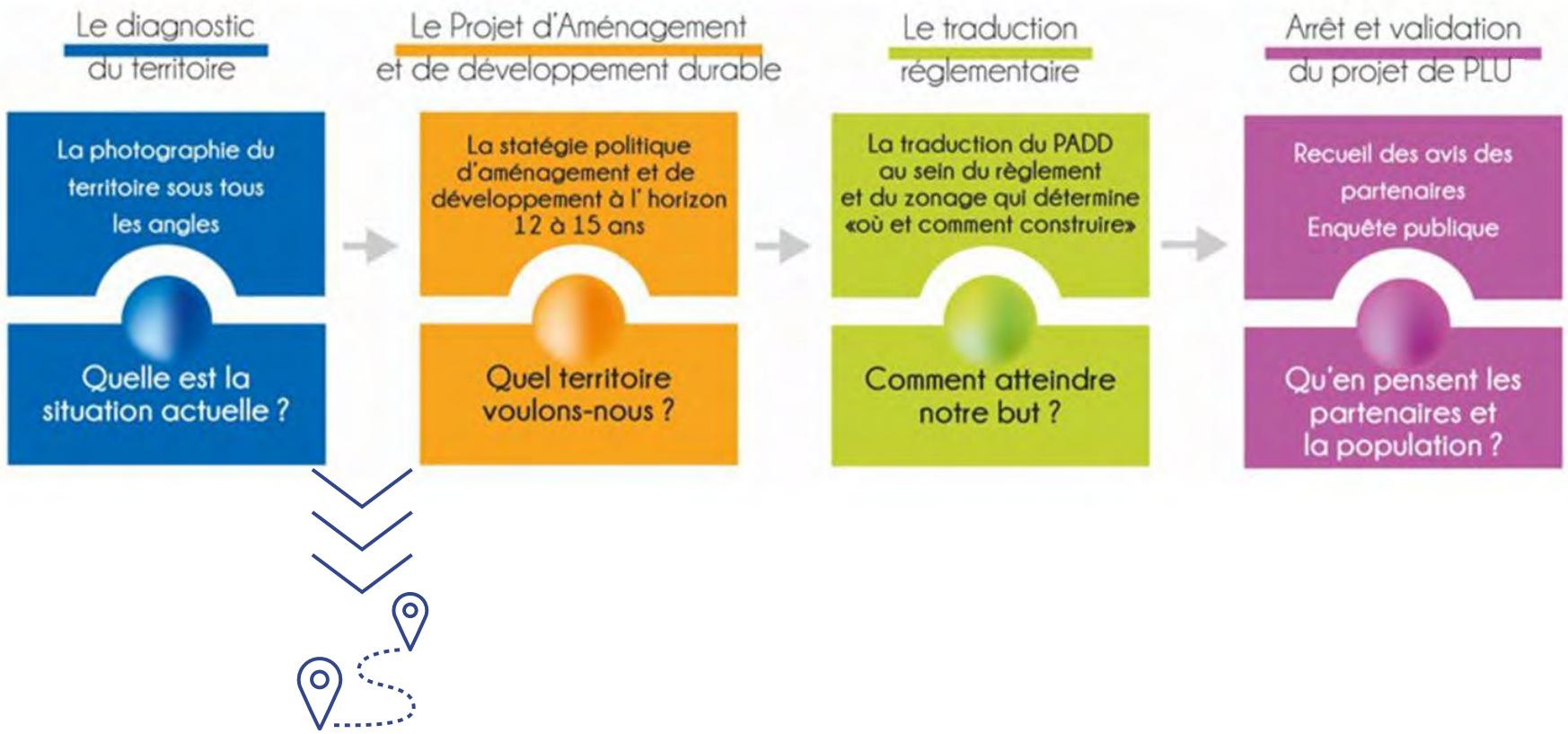

Stade actuel du processus

1ÈRE ÉTAPE : LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Les principales thématiques qui sont abordées

Etude paysagère

Urbanisme et habitat

Etat initial de l'environnement et déplacements

Evolutions socio-économiques

Evaluation des contraintes et des dynamiques du territoire

Enjeux de développement

2E ÉTAPE : LE PROJET DE TERRITOIRE OU PADD

Un projet global

Développement démographique et résidentiel,

Développement économique et touristique

Fonctionnement urbain et la mobilité

Aménagement et équipement

Préservation des milieux naturels et des paysages

Protection de l'activité agricole…

Il doit aussi fixer des objectifs chiffrés de réduction de consommation foncière de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

3E ÉTAPE : LA TRADUCTION DU PADD DANS UN PROJET RÉGLEMENTAIRE

Ces orientations d'aménagement sont obligatoires sur les sites de développement

Les orientations d'aménagement et de programmation définissent des principes d'aménagement des secteurs en évolution : accès, voiries, implantation des constructions, clôtures

Elles définissent aussi un programme de logements

Ces conditions d'aménagement et de programmation doivent être respectées par les constructeurs et aménageurs

3E ÉTAPE : LA TRADUCTION DU PADD DANS UN PROJET RÉGLEMENTAIRE

L'ensemble du territoire sera couvert par un zonage et un règlement écrit

LE ZONAGE

définit :

- **Des zones urbaines (U)**
- **Des zones à urbaniser (AU)**
- **Des zones agricoles (A)**
- **Des zones naturelles (N)**
- **Des protections (boisements, corridors écologiques, patrimoine bâti…)**
- **Des emplacements réservés**
- **Des servitudes de logement social**
- **Et il intègre les restrictions liées aux risques**
- **…**

LE RÈGLEMENT ÉCRIT

définit :

- **Les destinations autorisées**
- **Les implantations des constructions**
- **Les volumétries**
- **L'aspect extérieur des constructions**
- **Le traitement des espaces extérieurs**
- **Les conditions de desserte par les voies et réseaux**
- **Les exigences en matière de stationnement**
- **…**

LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

LE CONTEXTE TERRITORIAL

LÉGNY À GRANDE ÉCHELLE

Une commune géographiquement tournée vers l'agglomération lyonnaise

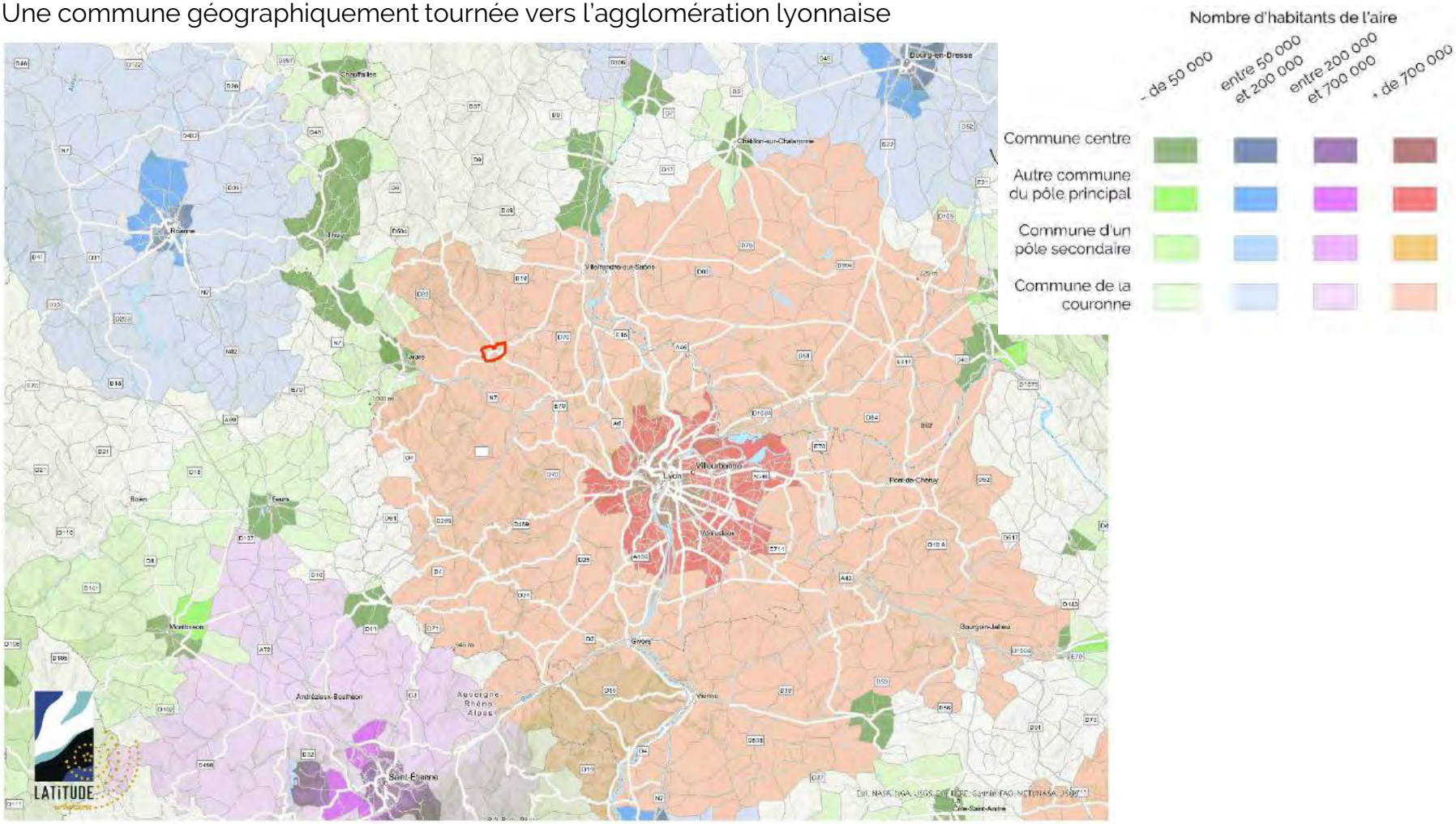

Source : INSEE, Aires d'attraction des villes, 2022

CADRE SUPRA COMMUNAL

Légny dans le SCOT du Beaujolais, une polarité de niveau 3

Notamment grâce à la présence de la zone des Ponts-Tarrets, Légny est classée en polarité de niveau 3.

Niveau 3 : Pôles de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants ou des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de rabattement vers des transports en communs.

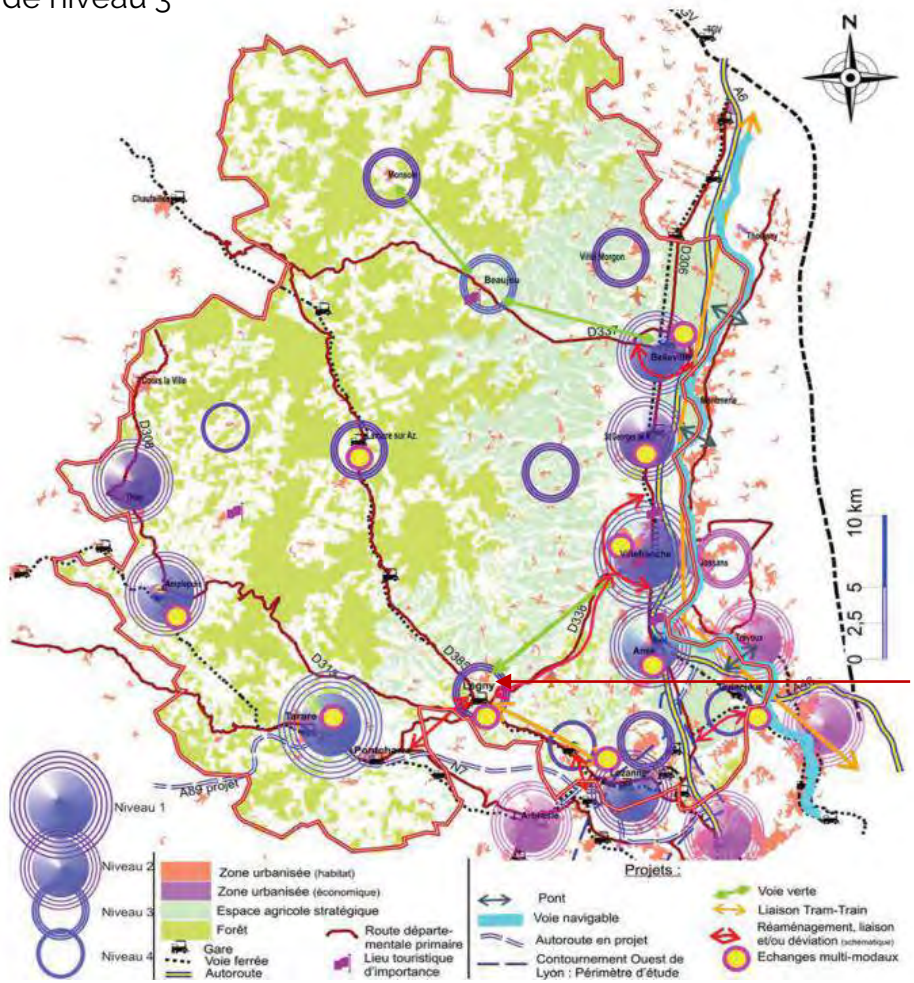

CADRE SUPRA COMMUNAL

Le PLH de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

-> Un PLH approuvé en 2019 pour la période 2019-2025.

-> Le PLH reprend l'armature territoriale du SCOT. A ce titre, Légny est polarité 3.

-> Quatre grands enjeux :

- Lutter contre l'exclusion et la ségrégation sociale.
- Favoriser un développement équilibré du territoire grâce à la mixité des fonctions urbaines et à la diversité de l'habitat.
- Favorise la mobilité résidentielle et éviter les phénomènes de relégation.
- Offrir à l'ensemble de la population et notamment au plus démunis, un véritable droit au logement, à l'accès aux services et aux équipements publics.

LE CONTEXTE PHYSIQUE

LE CONTEXTE PHYSIQUE

Un relief marqué

Des cours d'eau générateurs de richesse mais aussi de contraintes

L'Azergues

Ruisseau de Nizy

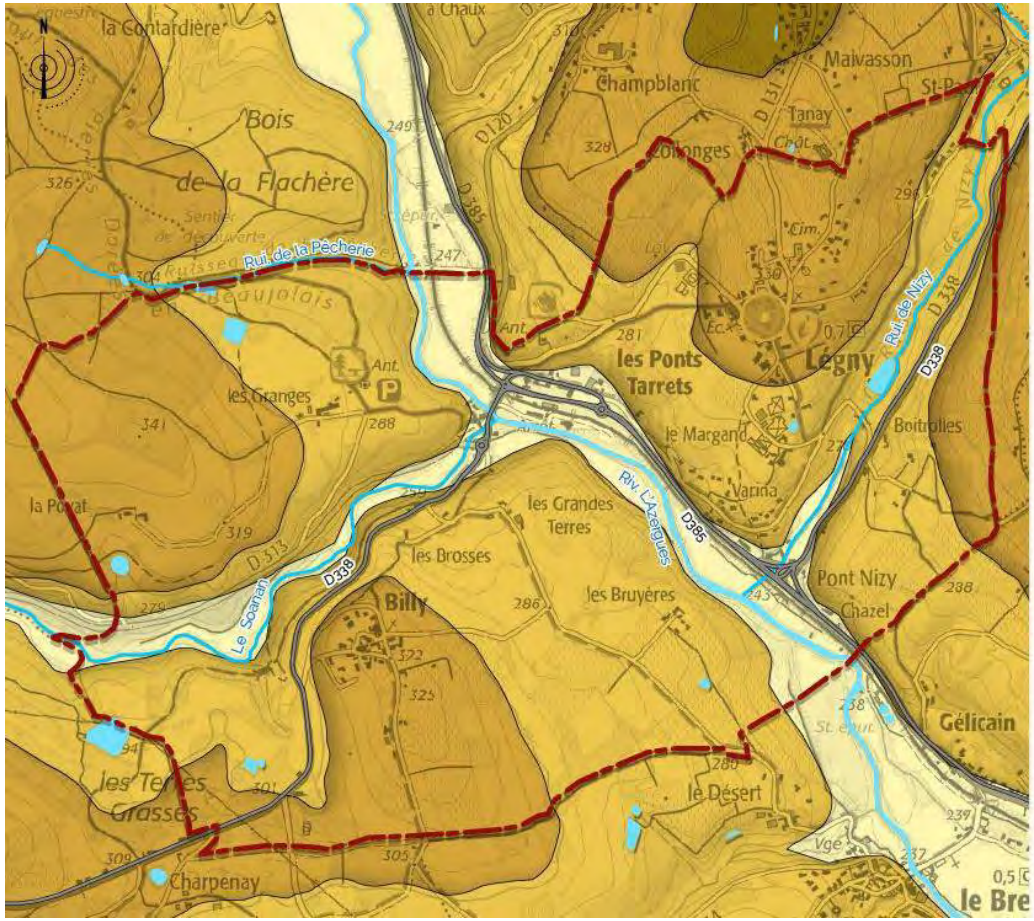

CONTEXTE PHYSIQUE

Cours d'eau

Plan d'eau

Topogrpahie

inférieure à 250 m

de 250 à 300 m

de 300 à 350 m

supérieure à 350 m

0 250 500 m

Fond de plan : IGN par EsriFrance

LES RISQUES ET NUISANCES

Le risque inondation

Le PPRi de l'Azergues a été approuvé le 31 décembre 2008

→ Actuellement en révision pour tenir compte des effets des affluents de l'Azergues en cas de crues

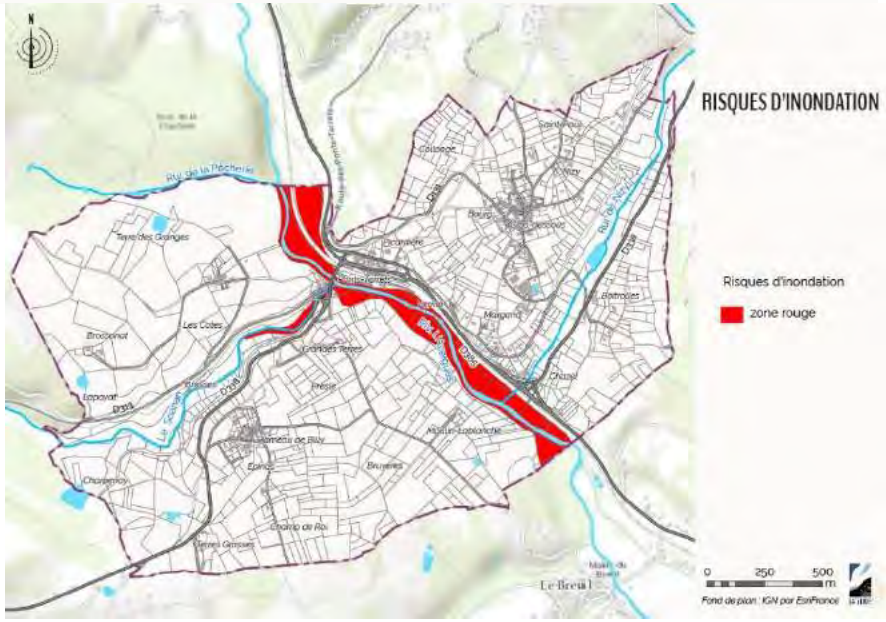

PPRi (2008)

Carte d'aléa produite dans le cadre de la révision du PPRi (2018)

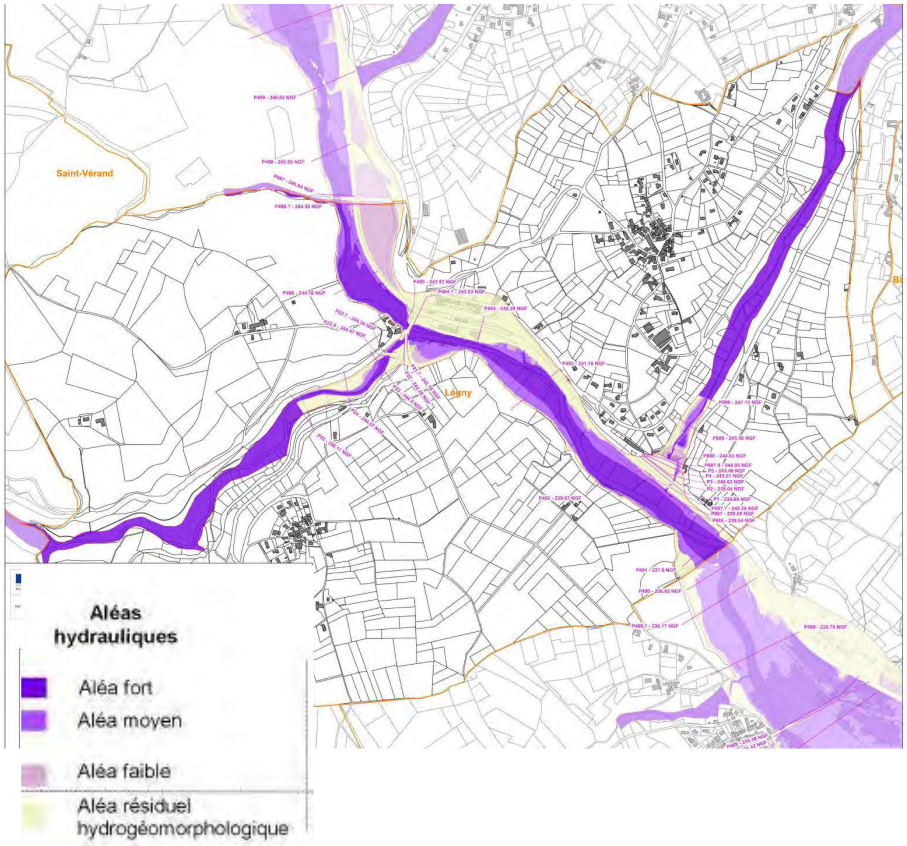

LES RISQUES ET NUISANCES

Les mouvements de terrain

Un risque lié au retrait et gonflement des argiles de niveau moyen à faible

→ Pas d'impact sur le PLU mais sur les règles de constructibilité

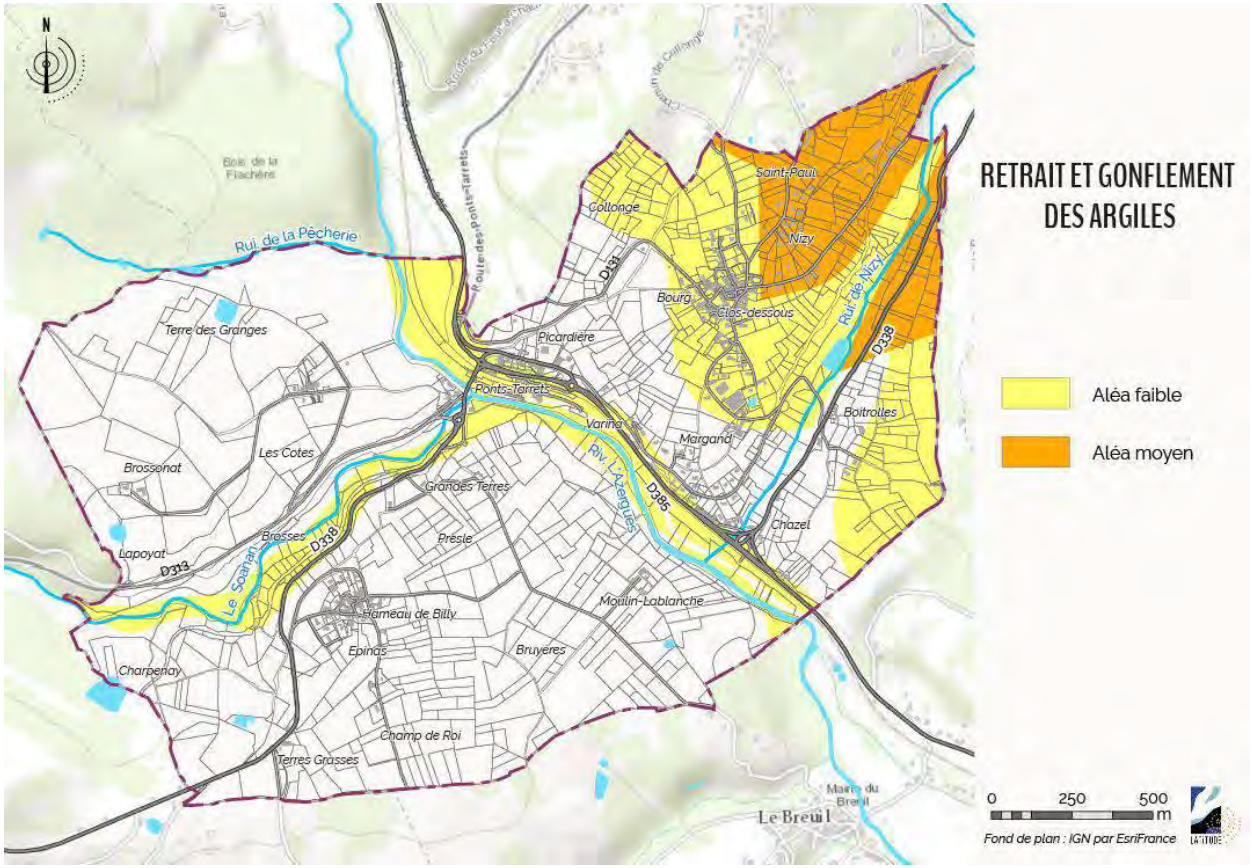

LES RISQUES ET NUISANCES

La carte des aléas établi

Une étude en cours sur les risques de mouvements de terrain à l'échelle communale qui va induire une carte de constructibilité

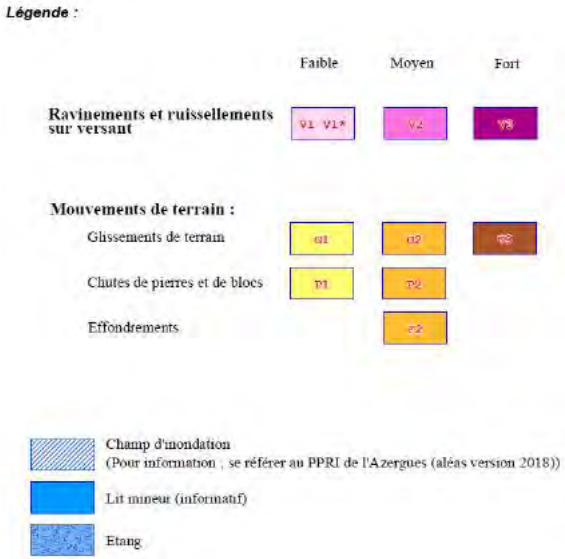

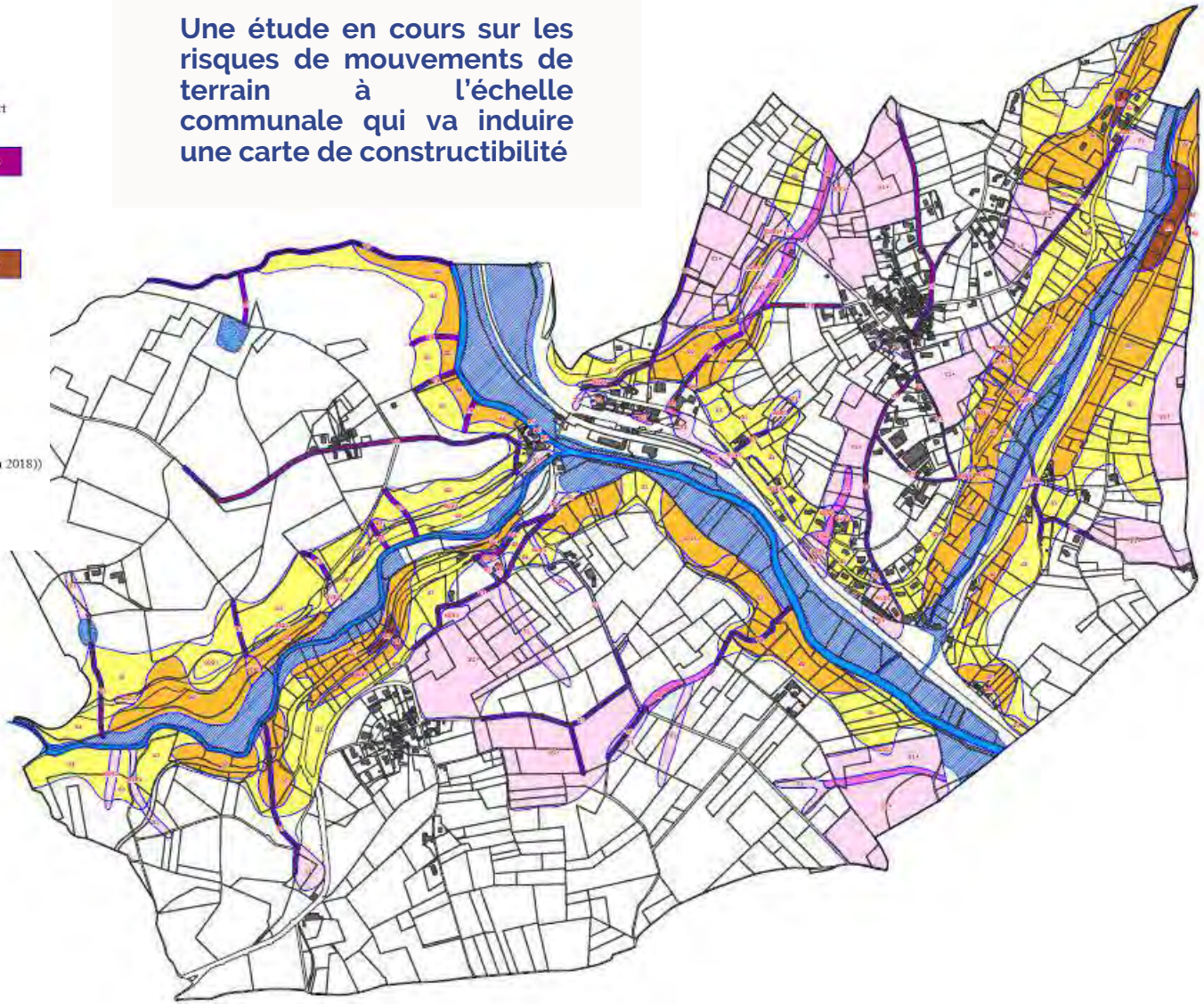

LES RISQUES ET NUISANCES

Les nuisances

Des nuisances sonores liées aux grandes infrastructures routières

Des nuisances électromagnétiques liées à la présence d'une ligne haute tension mais n'impactant pas de zones urbanisées

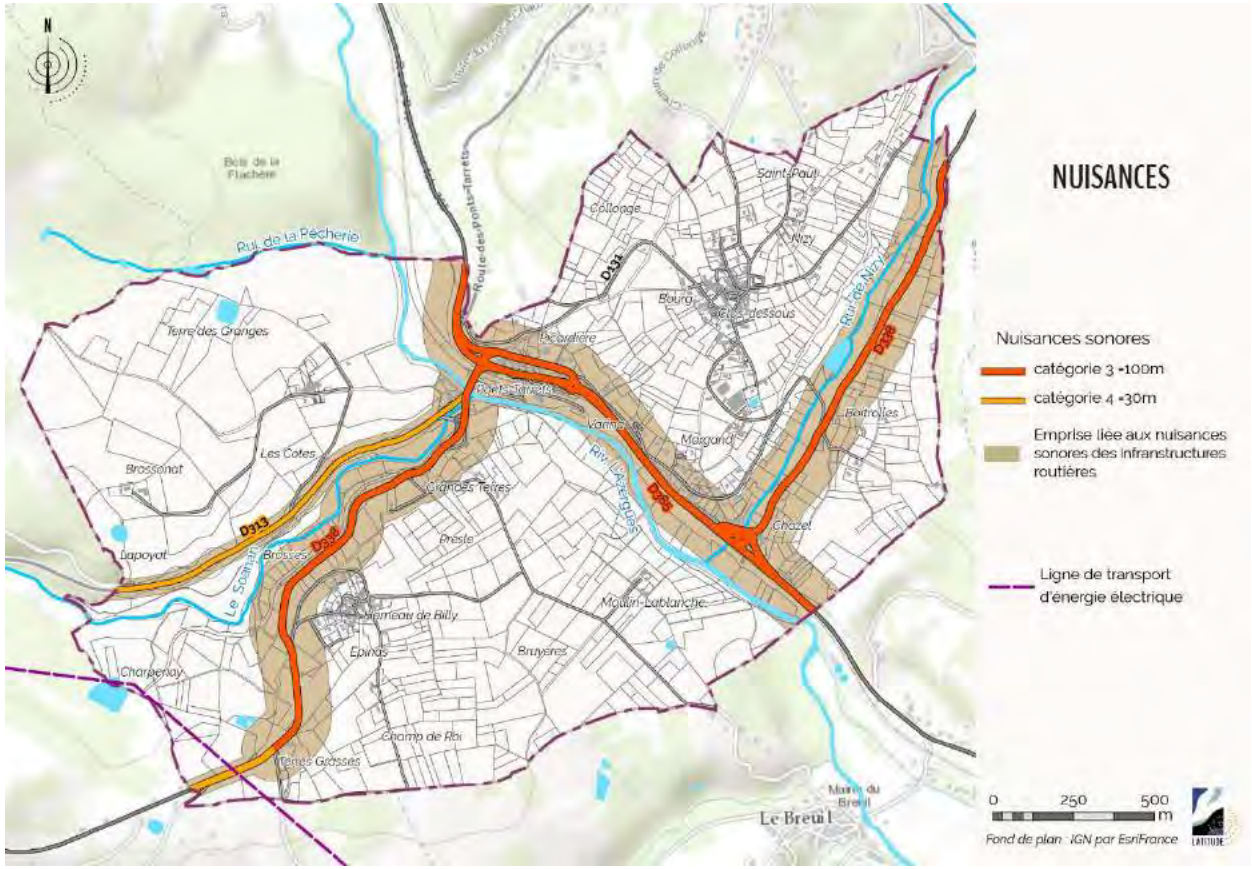

POINTS FORTS

- **Des cours d'eau présentant un bon état chimique mais une qualité écologique à reconquérir**

POINTS DE VIGILANCE

- **Une commune impactée par de nombreux risques : une limitation pour le développement**

ENJEUX

Préserver la ressource en eau en privilégiant l'ouverture à l'urbanisation des secteurs raccordés à l'assainissement collectif

Intégrer la présence de risques naturels sur la commune (notamment en limitant l'imperméabilisation des sols et en respectant les dispositifs de gestion des eaux pluviales préconisés dans le zonage d'eau pluviale)

LE CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

LES GRANDES FAMILLES DE PAYSAGE (ATLAS RÉGIONAL)

Une commune inscrite dans l'entité du « Pays des Pierres Dorées »

Cette entité tient sont nom du calcaire particulier adopté pour ses constructions

Objectifs de qualité paysagère :

- **Maintenir l'activité agricole et la diversité du parcellaire existant**
- **Concentrer l'urbanisation autour des bourgs**
- **limiter le développement linéaire de la vallée d'Azergues et intégrer dans les schémas d'amélioration routière des considérations qualitatives et paysagères.**

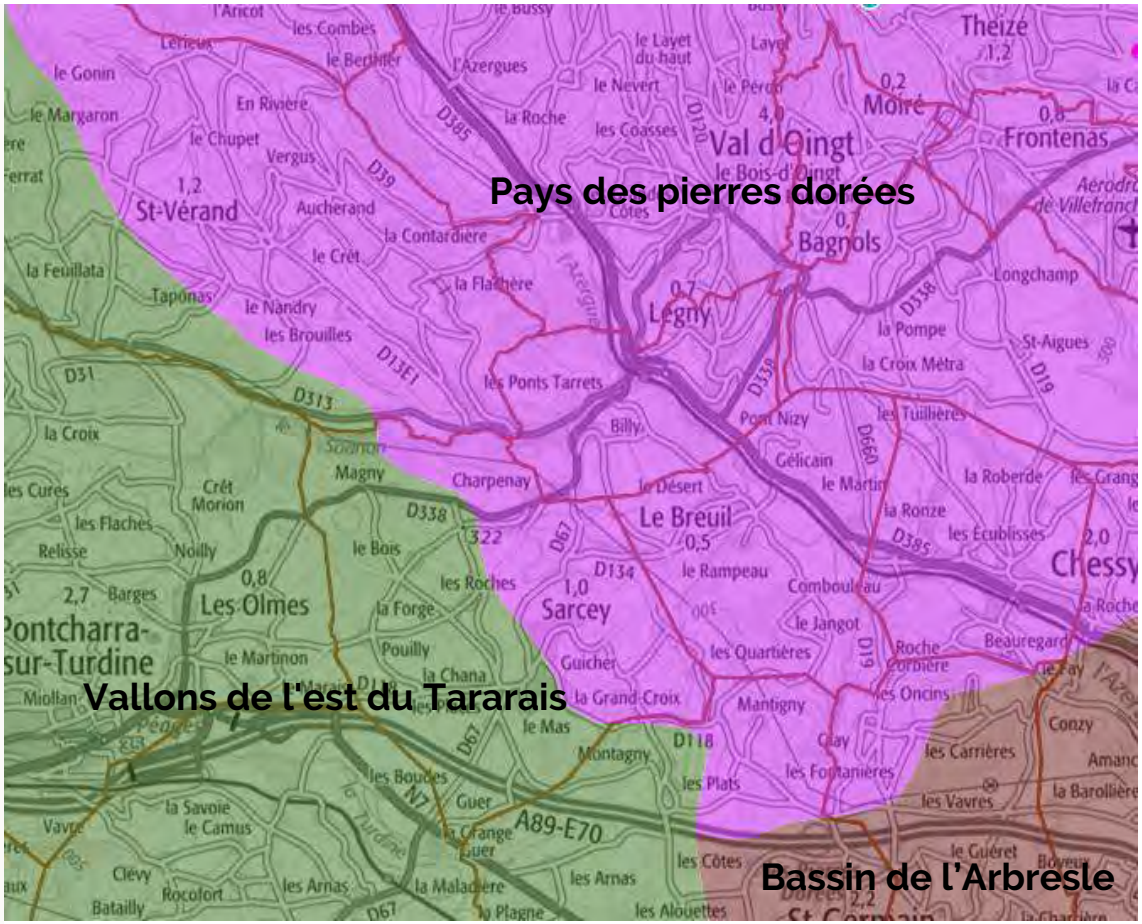

CHARTE « BIEN CONSTRUIRE DANS LES PIERRES DORÉES »

Légny : un village de versant dans l'entité paysagère liée à la vallée d'Azergues

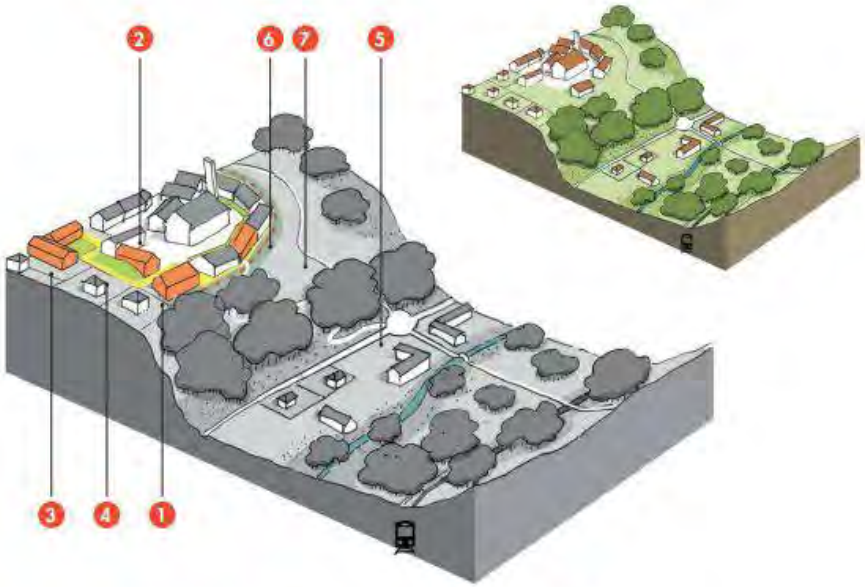

1. Privilégier des opérations d'ensemble constituée de typologies collectives ou groupées d'habitat en greffe du centre, inscrites dans la façade du village.
2. Permettre la transformation et l'extension de certaines maisons de village inadaptées aux enjeux du logement contemporain.
3. Favoriser la transformation ou la mutation par démolition/reconstruction de certains tissus pavillonnaires vers des formes plus denses en couronne du centre pour étoffer la centralité.
4. Limiter la division parcellaire des zones pavillonnaires à l'écart du centre pour préserver et favoriser le développement de leur patrimoine végétal.
5. Affirmer la vocation économique des hameaux en carrefour sur la vallée en privilégiant des programmes artisanaux et commerciaux valorisant les ressources locales.
6. Valoriser une frange paysagère du bourg en préservant et en développant des jardins en transition des espaces agricoles.
7. Protéger et valoriser le socle agricole du village et maintenir son activité agricole.

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

Les vallons boisés : encaissés, ils sont peu perceptibles depuis les principales voies de communication

Les boisements sommitaux : il y règne une ambiance rurale, boisée et assez intime, avec des routes bordées d'arbres

Les côteaux agricoles: un relief de colline qui génère des ambiances variées et de nombreuses vues sur le grand paysage

Les plateaux agricoles : des paysages ouverts, quelques éléments verticaux

Deux noyaux anciens patrimoniaux en pierres dorées

Des extensions pavillonnaires en greffe du bâti ancien → peu de mitage mais parfois peu de cohérence avec le bâti traditionnel

Une zone à dominante économique le long de la RD qui mériterait un traitement plus qualitatif au Sud (entrée de territoire)

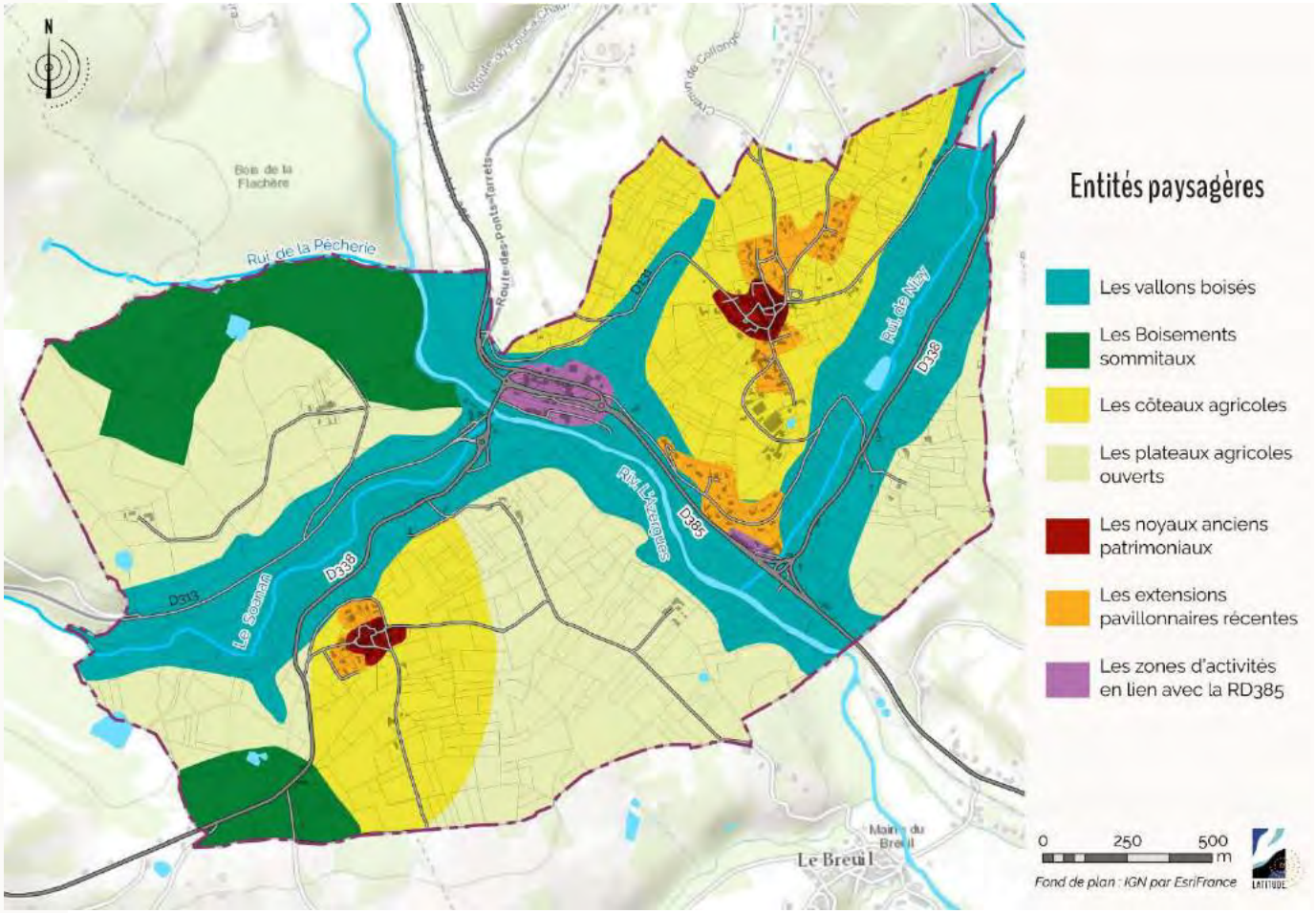

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

Les vallons boisés

Les côteaux agricoles

Les plateaux agricoles ouverts

Les boisements sommitaux

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

L'ensemble du bourg constitué d'un bâti en pierres dorées remarquable

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

Le hameau de Billy : un hameau patrimonial aux extensions pavillonnaires récentes sans cohérence avec le tissu traditionnel

LE PAYSAGE TRAVERSÉ

4 entrées majeures (avec la gare)

Plusieurs entrées secondaires

Des séquences variées représentatives du développement de la commune :

- **des séquences en forte dynamique paysagère liée à une certaine banalisation le long de la RD385 et aux extensions pavillonnaires**
- **les séquences agro-naturelles,**
- **les séquences patrimoniales des deux noyaux historiques**

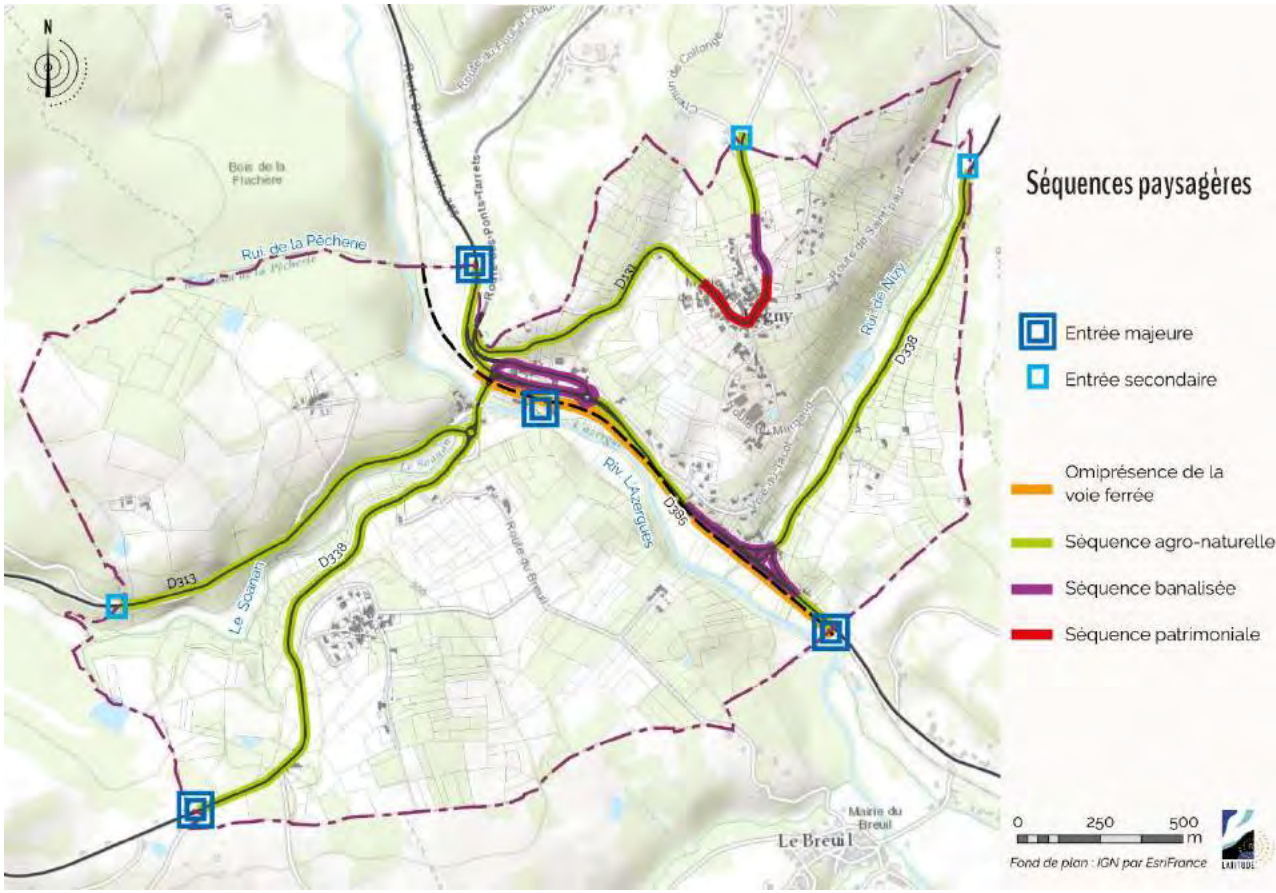

ostic 2022

LE PAYSAGE TRAVERSÉ

Les entrées du territoire

Entrée Sud –Est de la commune (RD35)

Entrée Nord-Ouest de la commune (RD35)

Entrée Nord-Ouest RD131

Entrée Nord-Est RD338

Entrée Sud-Est RD338

Entrée
Ouest RD313

LE PATRIMOINE

Un monument historique situé à proximité de la commune

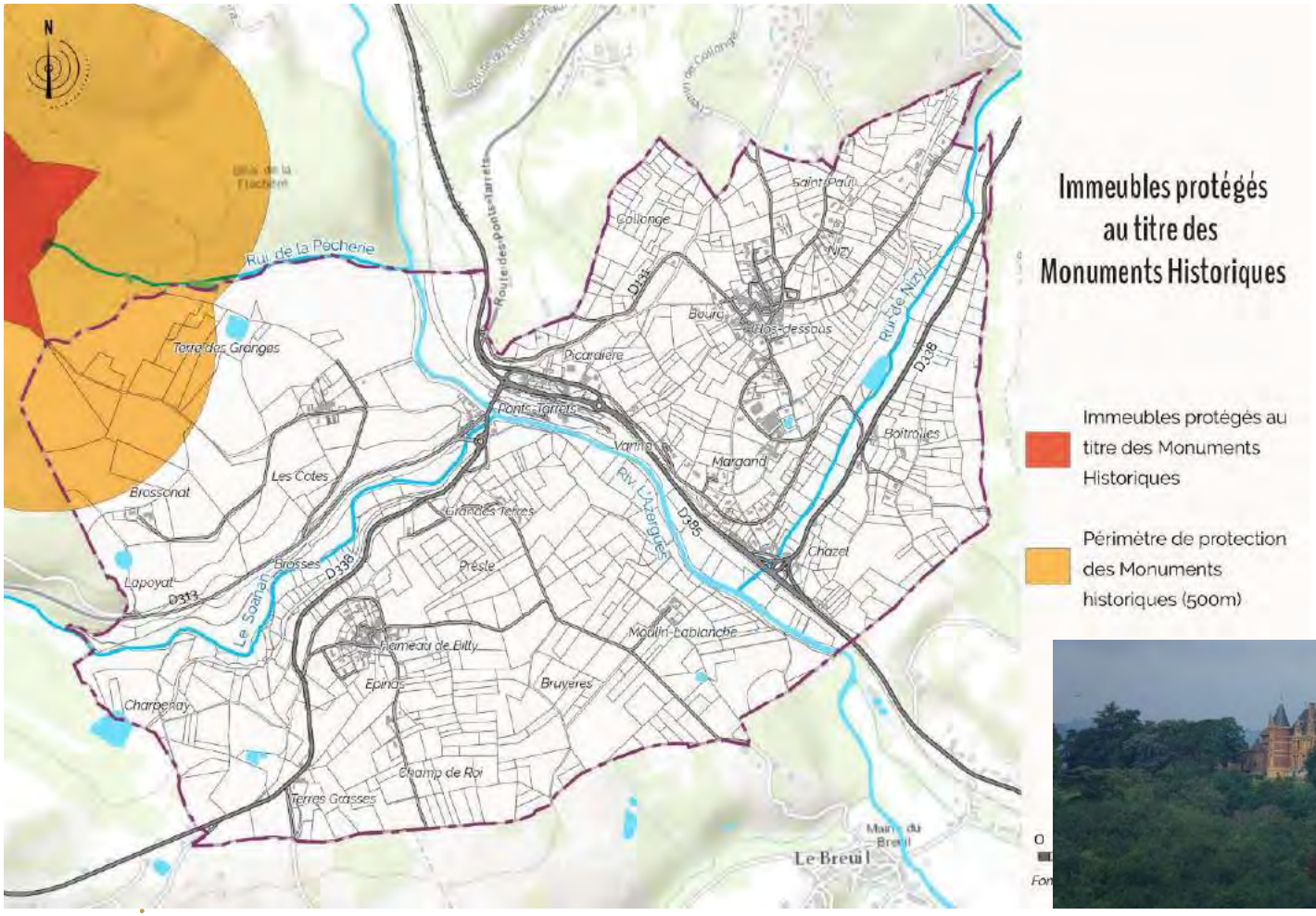

LE PATRIMOINE

Des éléments architecturaux ponctuel et des formes urbaines historiques à fort enjeu

LE PATRIMOINE

Le patrimoine végétal dans l'espace urbain : un caractère fortement qualitatif à préserver

LES POINTS DE VIGILANCE

La qualité des réhabilitations, l'imperméabilisation des espaces, les clôtures, les couleurs, les constructions agricoles et économiques ,,,

POINTS FORTS

- Un bourg patrimonial remarquable, de même que le hameau historique de Billy
- Peu de mitage des espaces naturels et agricoles qui sont encore relativement préservés
- De nombreuses vues très étendues sur le grand paysage

POINTS DE VIGILANCE

- Des extensions urbaines qui ne s'inscrivent pas toujours dans l'architecture et les formes urbaines traditionnelles
- Des réhabilitations qui ne tiennent pas toujours compte de la qualité patrimoniale (murs de clôture notamment)
- Une qualité des sites économiques qui pourrait être meilleure

ENJEUX

Préserver les qualités paysagères de la commune (travail sur l'insertion architecturale des nouvelles constructions, les entrées de commune)

Veiller à la qualité des réhabilitations

Travailler la qualité des espaces économiques aux Ponts Tarrets en particulier (plus de végétalisation, moins d'enrobé,,,)

LE CONTEXTE NATUREL

L'OCCUPATION DES SOLS

Un territoire occupé majoritairement par de l'espace agricole

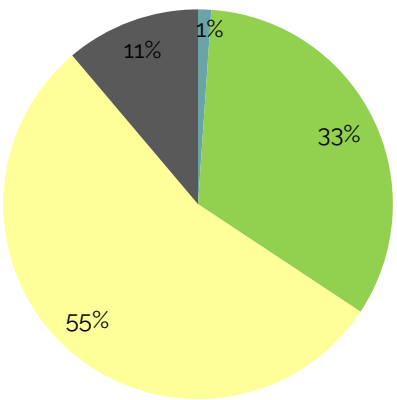

- Eaux continentales
- Forêts et milieux semi-naturels
- Territoires Agricoles
- Territoires Artificialisés

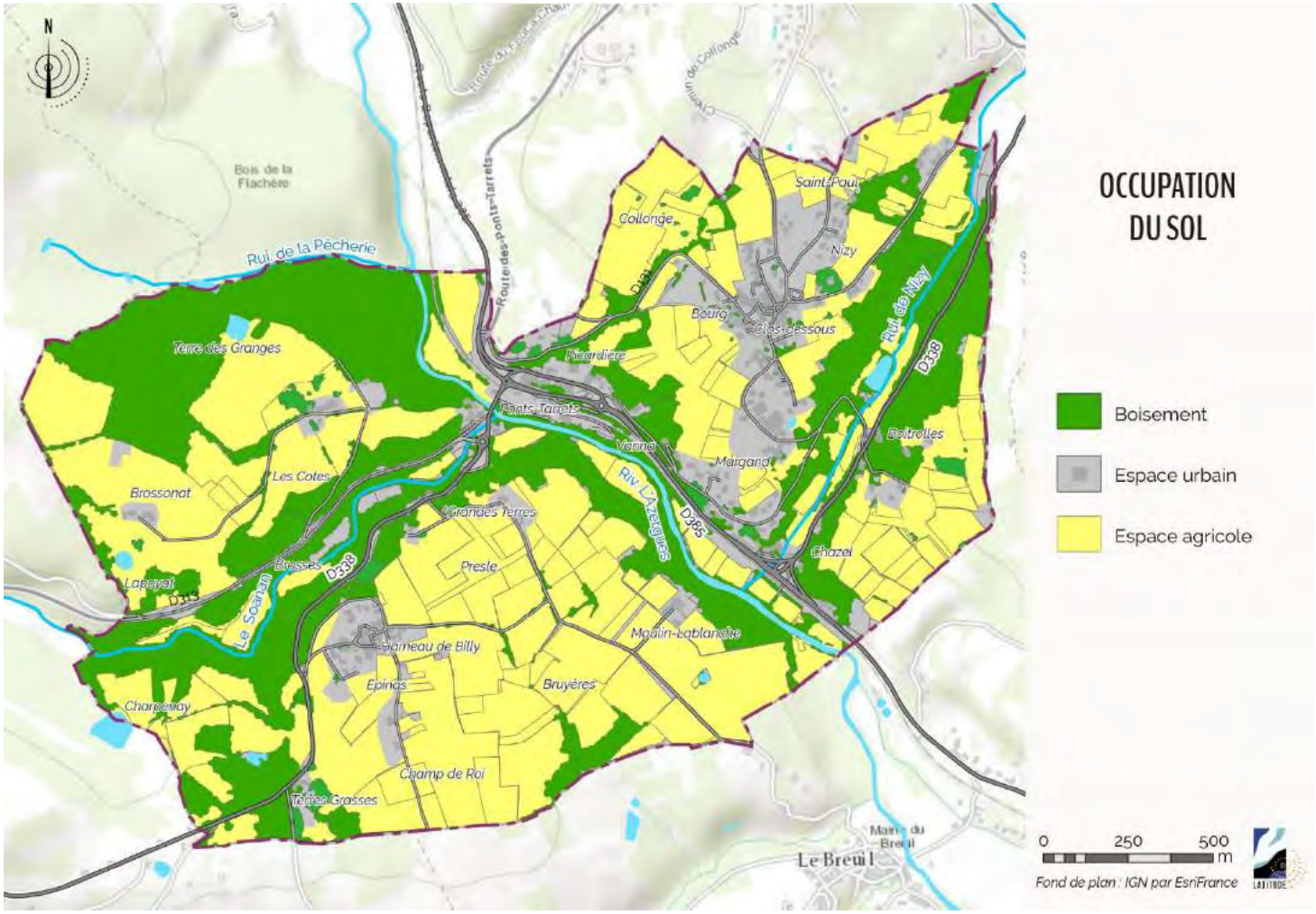

LES ZONES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES ET PATRIMONIALES ET DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Des zones de protection associées aux vallons

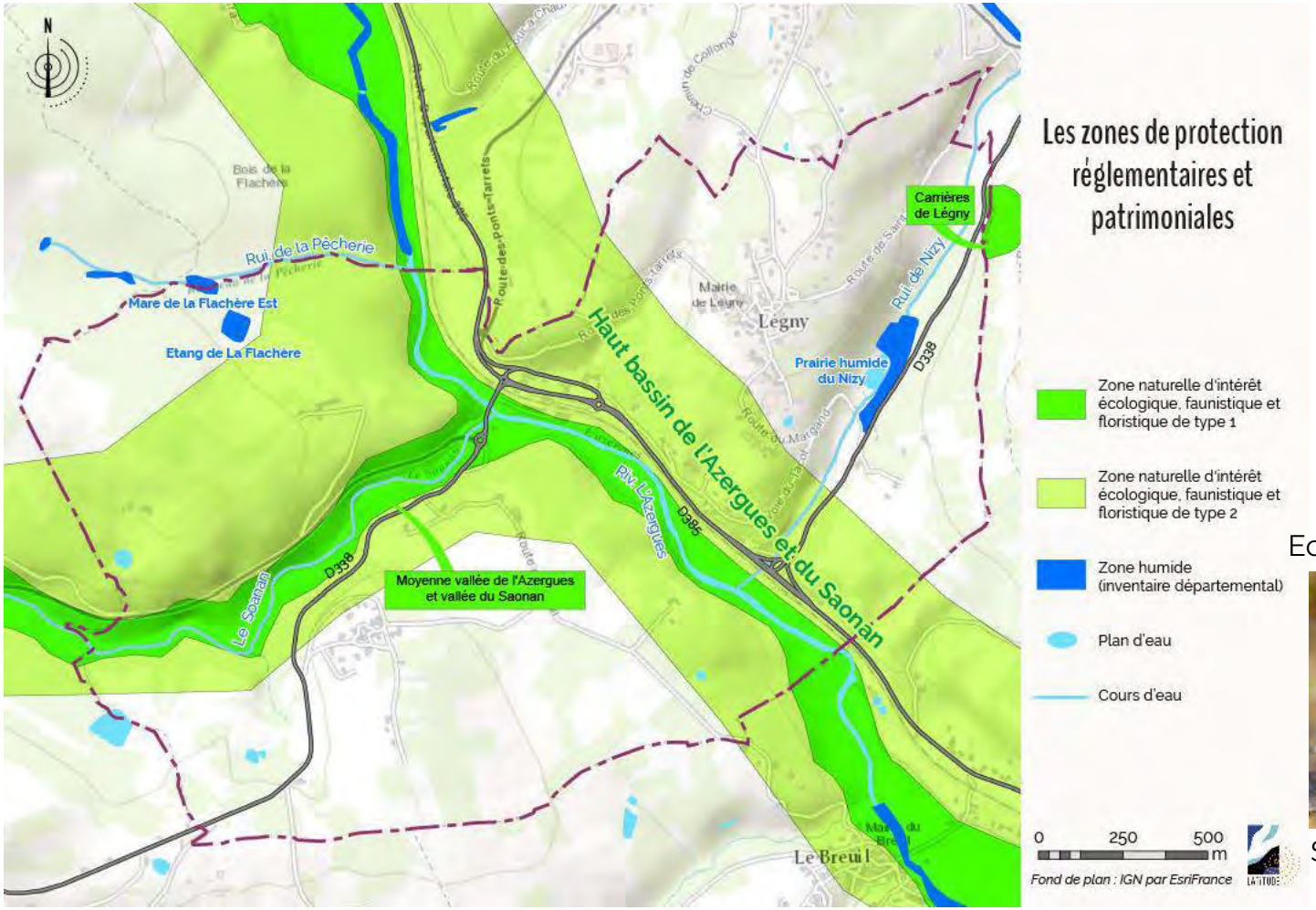

Triton alpestre

Ecrevisse à pattes blanches

Sonneur à ventre jaune

LES FONCTIONNALITÉS

Les fonctionnalités écologiques

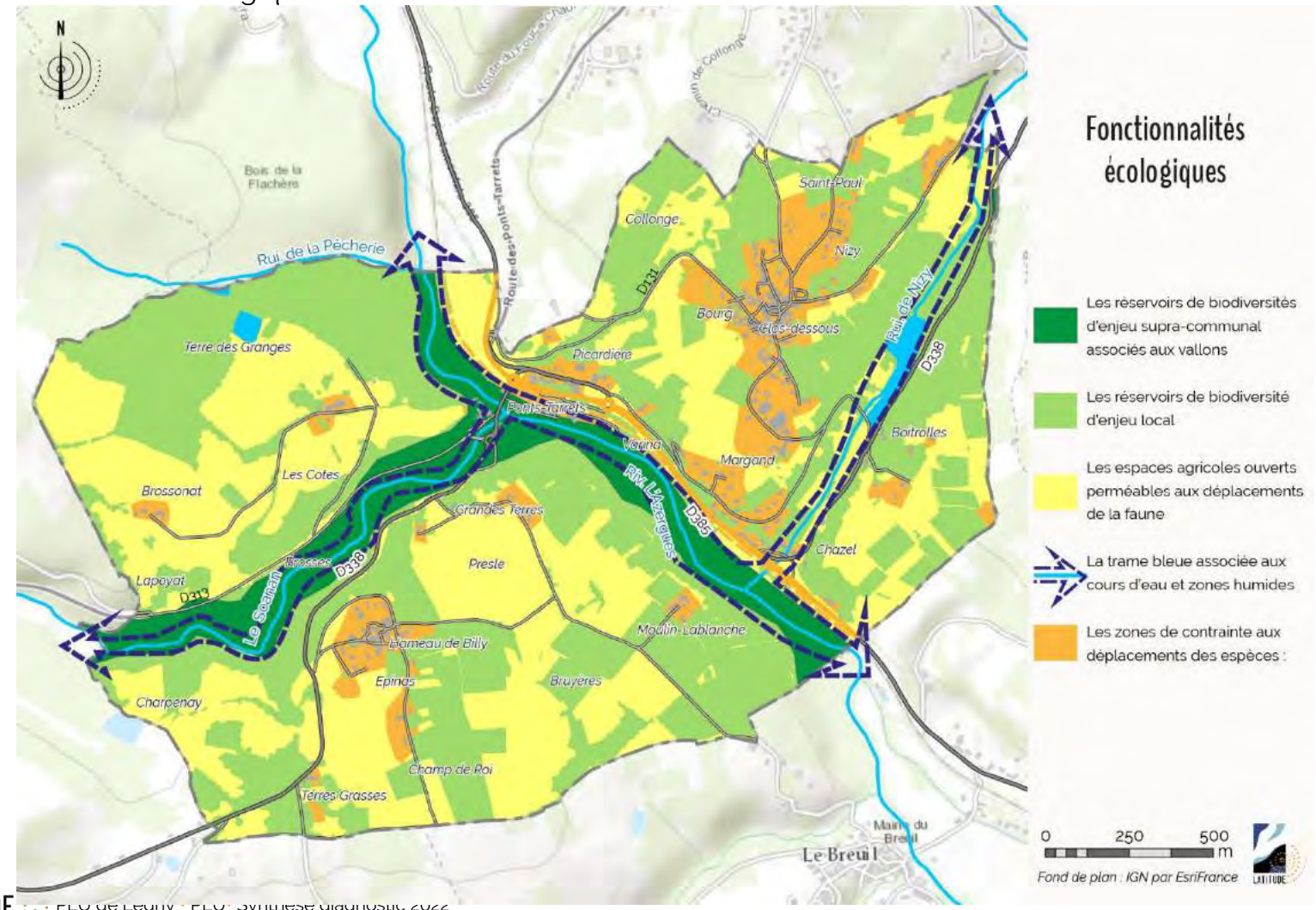

POINTS FORTS

- **Les vallons (Azergues et Soanan) : des espaces à forts enjeux écologiques**
- **Les boisements, et notamment le bois de la Flachère : un réservoir de biodiversité d'enjeu local**
- **Peu d'altération des continuité écologiques**

POINTS DE VIGILANCE

- **Hors champ du PLU : l'altération des fonctionnalités écologiques de la vallée d'Azergues liée à la renouée du Japon**

ENJEUX

Préserver réservoirs de biodiversité

Veiller à ne pas impacter le corridor de l'Azergues et du Soanan par le développement urbain (en particulier aux Ponts Tarrets)

Poursuivre la valorisation des milieux naturels (parcours de découverte)

LES RÉSEAUX ET L'ÉNERGIE

LES RÉSEAUX

L'assainissement des eaux usées

La commune de Légny possède un réseau d'assainissement collectif séparatif, et unitaire. Le linéaire total est de 9,7 km, dont 5,7 km de réseau d'eaux usées, 2,7 km de réseau unitaire, 1,2 km de réseau d'eaux pluviales.

Commune raccordée à la station du Breuil de type boues activées, d'une capacité de 10 000 EH, mise en service en 2009.

En 2019 : taux de charge hydraulique 65% et le taux de charge organique est de 35%.

Un zonage des eaux pluviales en cours

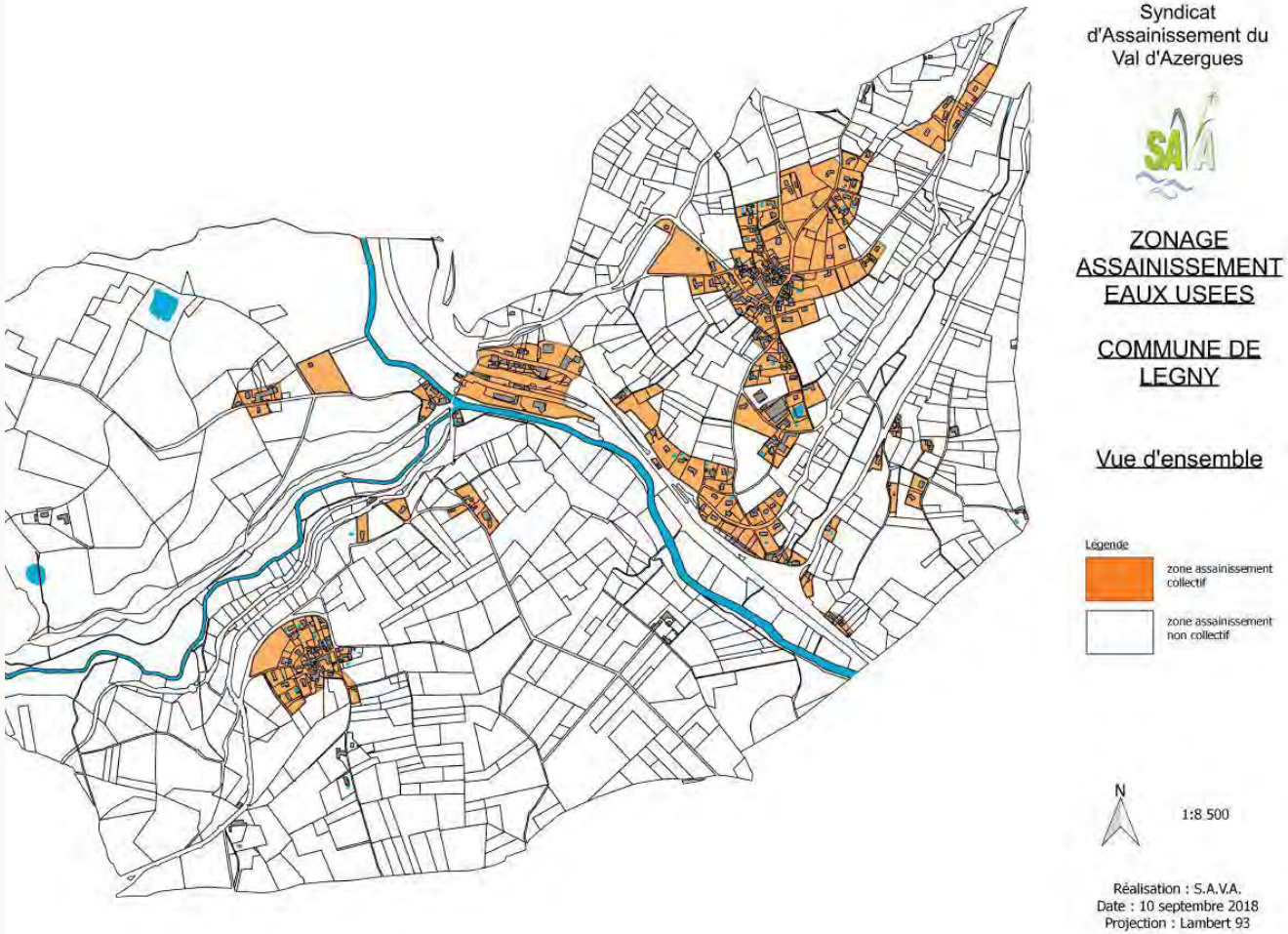

LES RÉSEAUX

L'alimentation en eau potable

Le Syndicat est principalement alimenté par un achat d'eau au Syndicat Mixte d'Eau Potable de Saône-Turdine, qui produit de l'eau à partir des champs captants d'Ambérieux et de Quincieux situés en nappe alluviale de la Saône et du puits du Divin sur la commune de Anse.

Une exigence dans la planification : adapter le développement à la ressource en eau

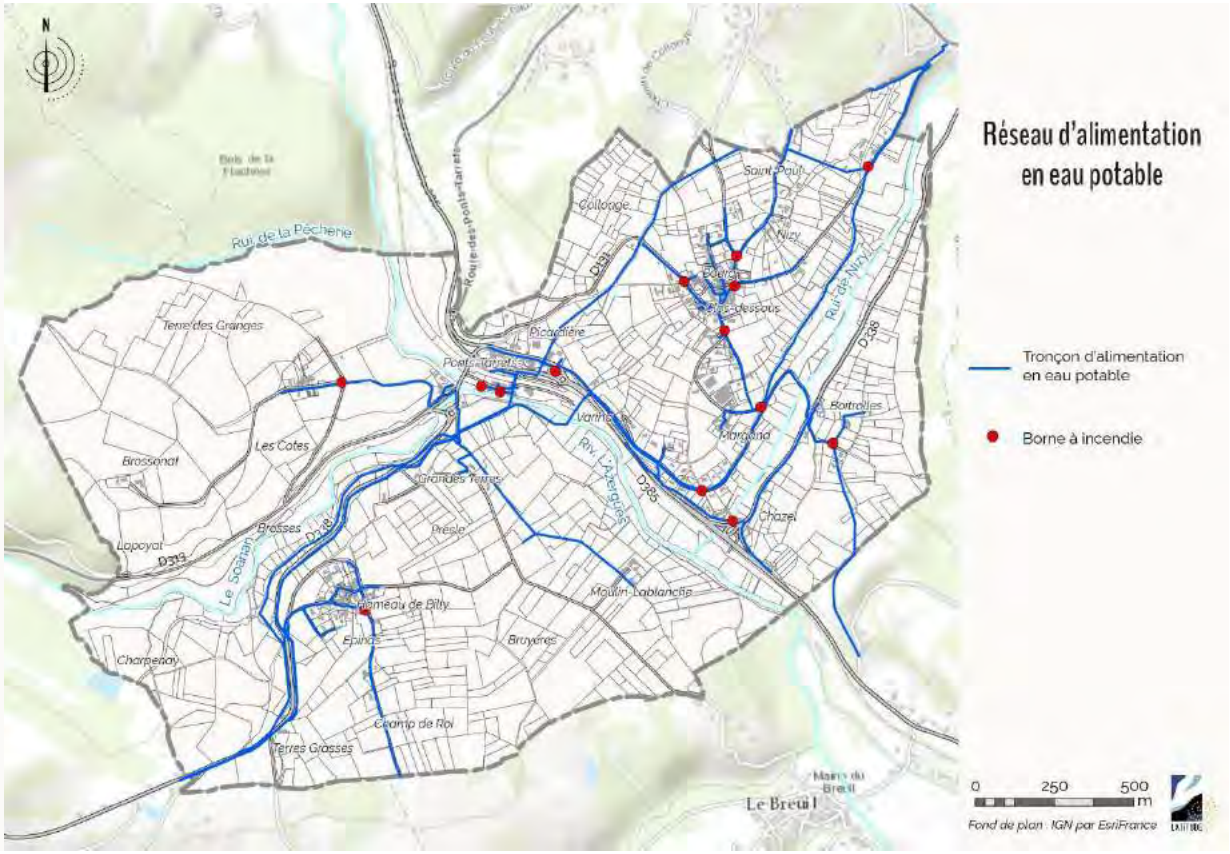

L'ÉNERGIE

Les consommations énergétiques du territoire

Un PCAET à l'échelle de la communauté de communes

Le secteur routier représente la plus grosse partie de la consommation, dans une moindre mesure le secteur résidentiel

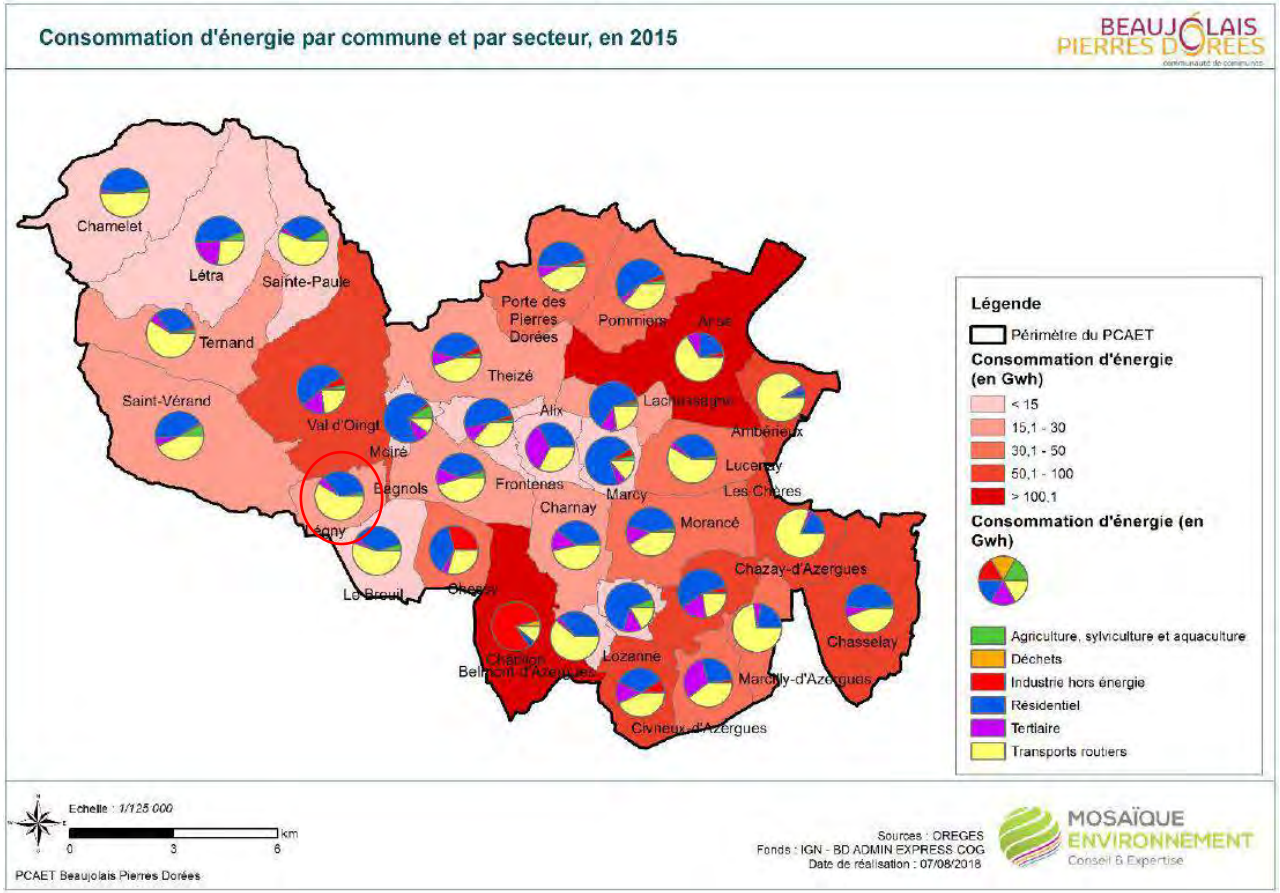

L'ÉNERGIE

Les énergies renouvelables

Le bois énergie constitue la principale source d'ENR sur le territoire mais également la principale ressource mobilisable (58%).

L'utilisation d'énergie solaire comme source d'énergie renouvelable est à développer sur la commune

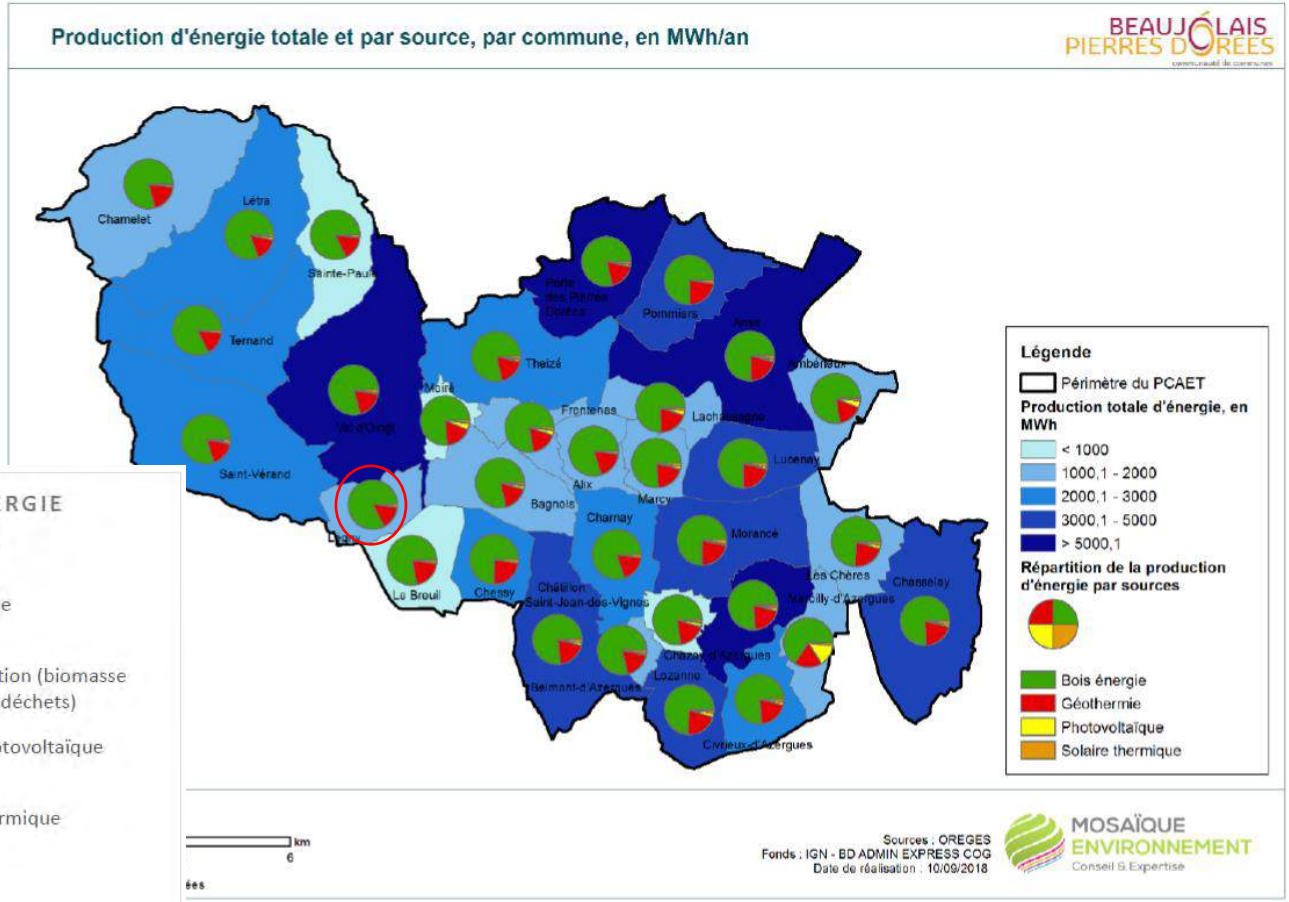

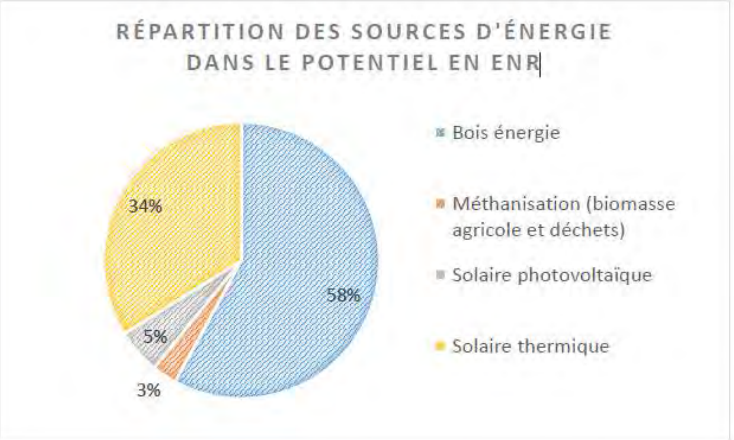

POINTS FORTS

- **Une station d'épuration présentant une capacité résiduelle suffisante**
- **Une alimentation en eau potable sécurisée, et interconnectée avec d'autres territoires de distribution (Syndicat Intercommunal des eaux « Monts du Lyonnais et La Roannaise des eaux)**

POINTS DE VIGILANCE

- **Des ENR encore peu développées**

ENJEUX

Préserver la ressource en eau en privilégiant l'ouverture à l'urbanisation des secteurs raccordés à l'assainissement collectif

Des énergies renouvelables à développer (notamment l'utilisation de l'énergie solaire) en équilibre avec les valeurs patrimoniales et paysagères de la commune

L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION

LES ÉVOLUTIONS SPATIALES DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Peu d'évolutions entre le 18ème siècle et les années 1970

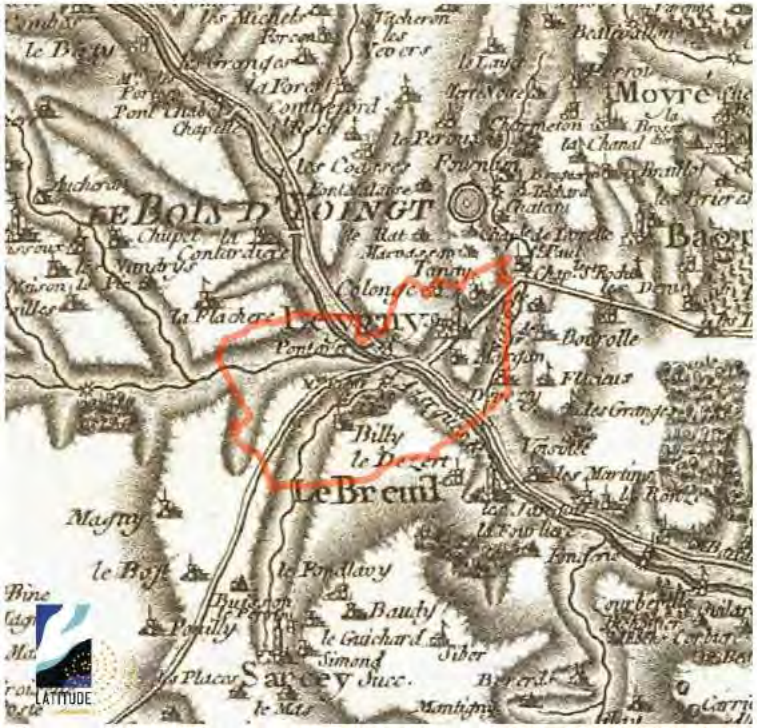

Carte de Cassini
(XVIIIème siècle)

Limites administratives actuelles

Source
(XVIIIèr

Carte de l'Etat-Major
(1820-1866)

Limites administratives actuelles

Source : IGN, Carte de l'Etat-Major (1820-1866)

N

0 0,1 0,2 0,4 Kilomètres

LES ÉVOLUTIONS SPATIALES DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Peu d'évolutions entre le 18ème siècle et les années 1970

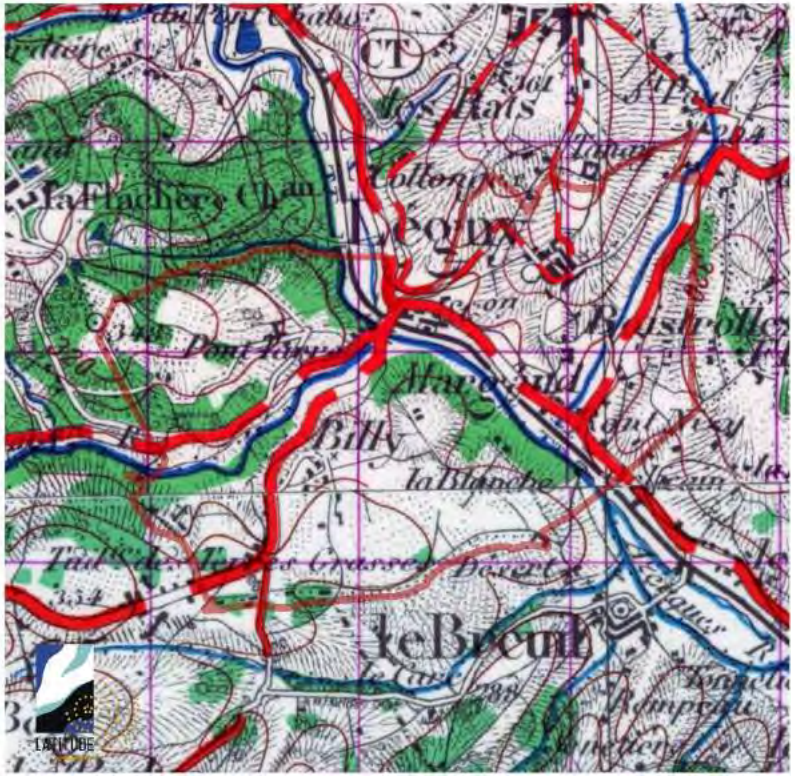

Carte Topographique IGN
Années 1950

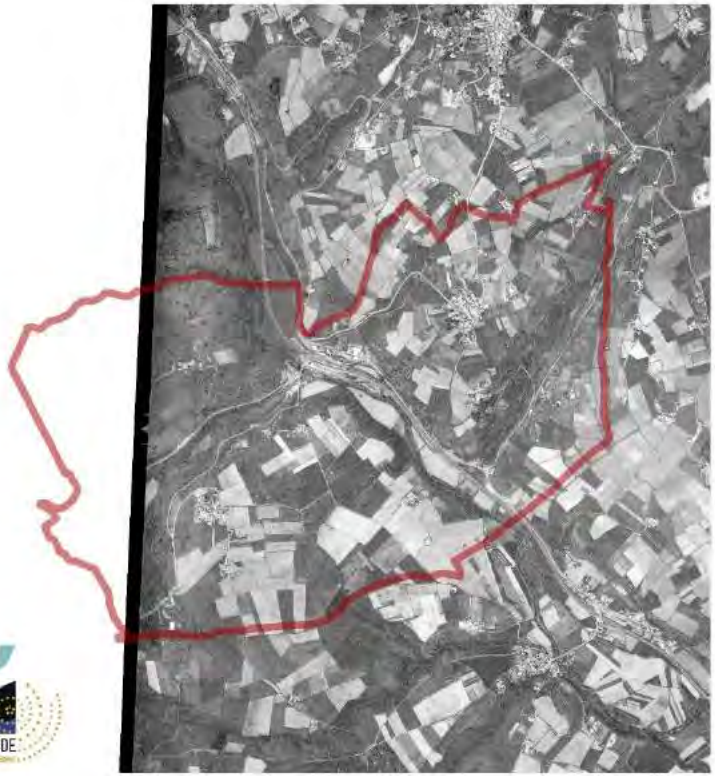

Photographie aérienne
1974

Source : IGN

N

0 0.1 0.2 0.4 Kilomètres

LES ÉVOLUTIONS SPATIALES DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Des développements urbains depuis les années 70 : les 1ers lotissements et opérations hors procédure

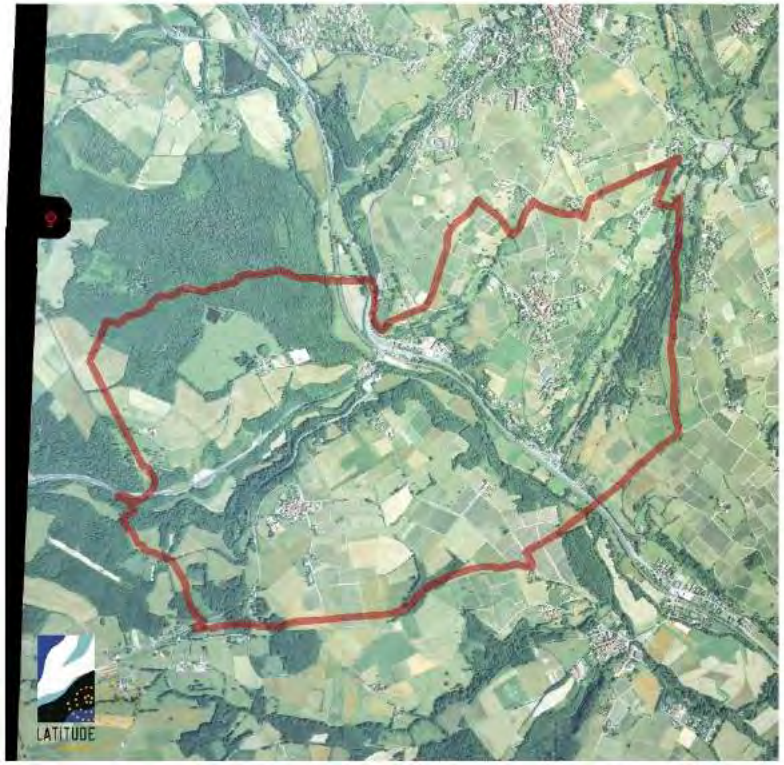

Photographie aérienne
1999

Photographie aérienne
2020

Source : IGN, 2020

LA CONSOMMATION D'ESPACE ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

LA CONSOMMATION FONCIÈRE

	Surface utilisée sur l'ensemble de la commune (en ha) entre 2011 et 2020
Agriculture	0,33
Autres	0,54
Habitat	0,65
Total	**1,52**

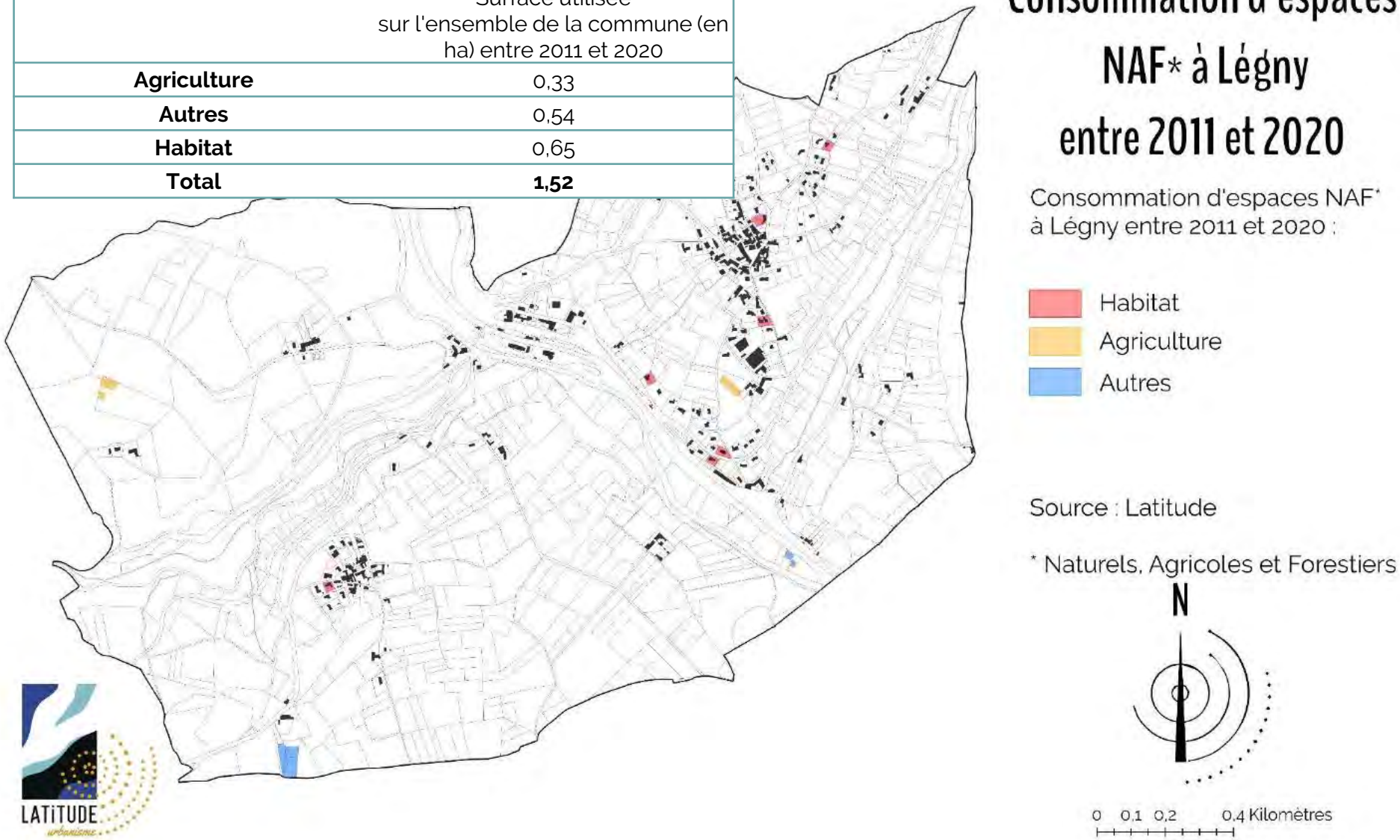

LA CONSOMMATION FONCIÈRE

	Surface (en ha)
En extension de l'enveloppe bâtie constituée en 2011	0,15
Dans l'enveloppe bâtie constituée en 2011	0,50
Total	**0,65**

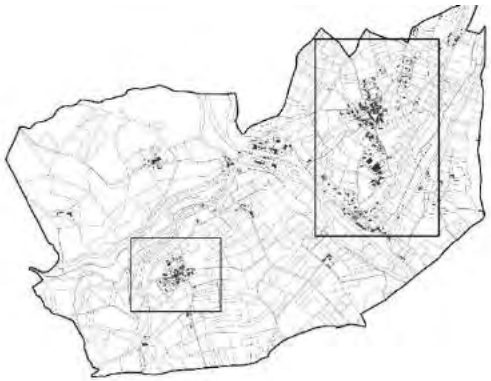

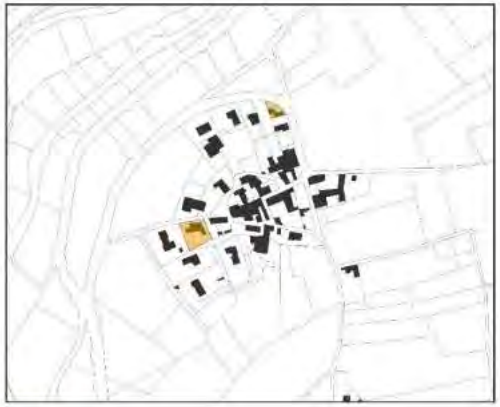

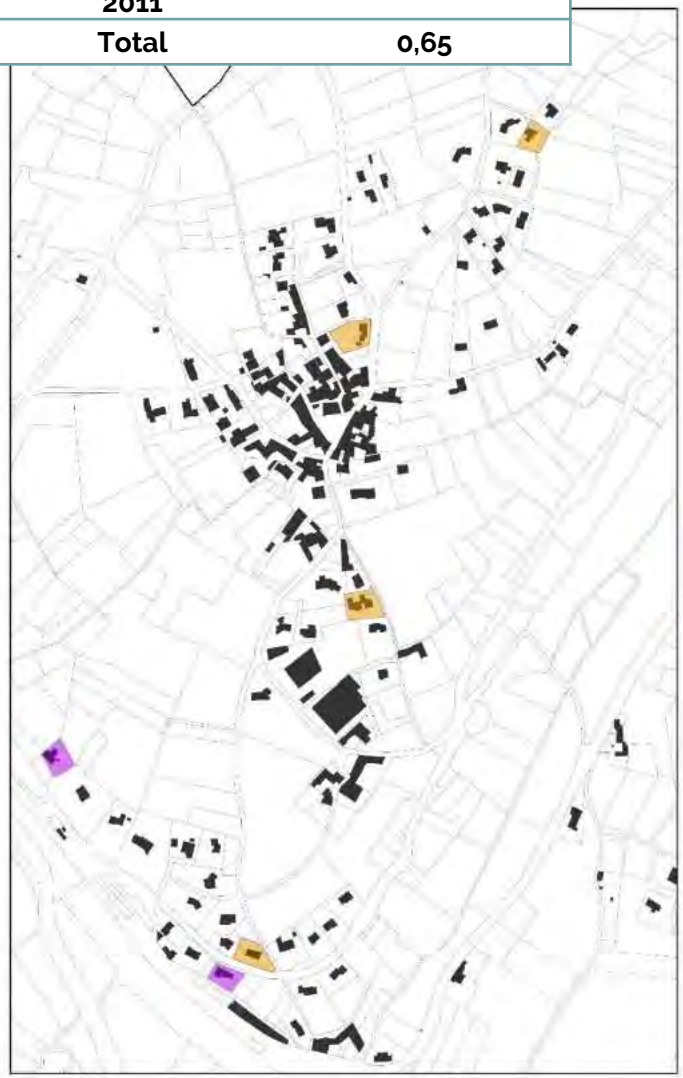

Dynamiques de la consommation d'espaces à vocation résidentielle

Caractérisation de la consommation d'espaces à vocation résidentielle à Légny entre 2011 et 2020 :

- en extension de l'enveloppe bâtie
- dans l'enveloppe bâtie (densification)

Source : Latitude

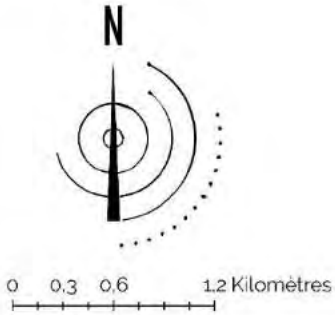

L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

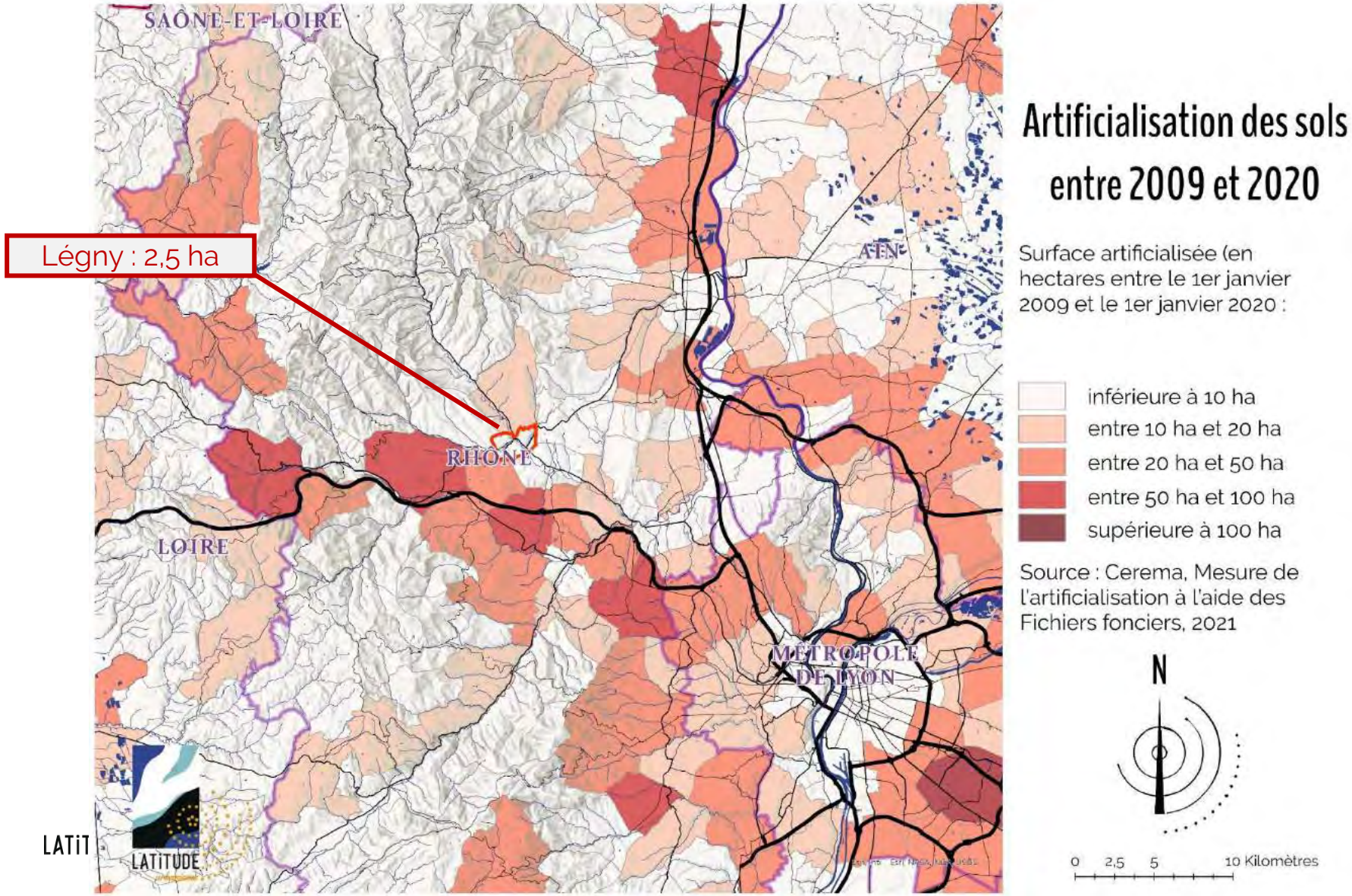

UN DÉVELOPPEMENT QUI A GÉNÉRÉ DES FORMES URBAINES ET DES DENSITÉS VARIÉES

LES FORMES URBAINES À LÉGNY

Une diversité de formes urbaines : les formes urbaines résidentielles

Historiques agglomérées

Dans le centre-bourg et des anciens hameaux historiques Billy, ainsi que le long de la route de la vallée de l'Azergues concentration de fonctions commerciales

Historiques dispersées

Dispersées sur la commune, ce sont les anciennes fermes de l'espace rural

Pavillonnaires

Les extensions urbaines apparues à partir des années 70, sous forme d'habitat individuel pavillonnaire

LES FORMES URBAINES À LÉGNY

Les formes urbaines historiques agglomérées

Thématique	Description
Parcellaire	Etroit et imbriqué, des mailles parcellaires en moyenne de 140 m²
Emprise au sol bâtie	En grande partie, approchant 100% de la parcelle A l'exception des quelques maisons bourgeoises du Bourg
Hauteur	Hauteur homogènes : de R+1+c à R+2+C
Implantation	En grande majorité, à l'alignement, en ordre continu et ponctuellement semi continu A l'exception des quelques maisons bourgeoises du Bourg : en retrait des voies (parcs associés)
Sens des faitage	En grande majorité, parallèle aux voies
Densité	Entre 25 et 60 logements/ha. Jusqu'à 150 logements/ha sur un îlot autour de la place du Bourg.
Trame verte	Présente ponctuellement en arrière du bâti ou à travers les parcs

Place du Bourg

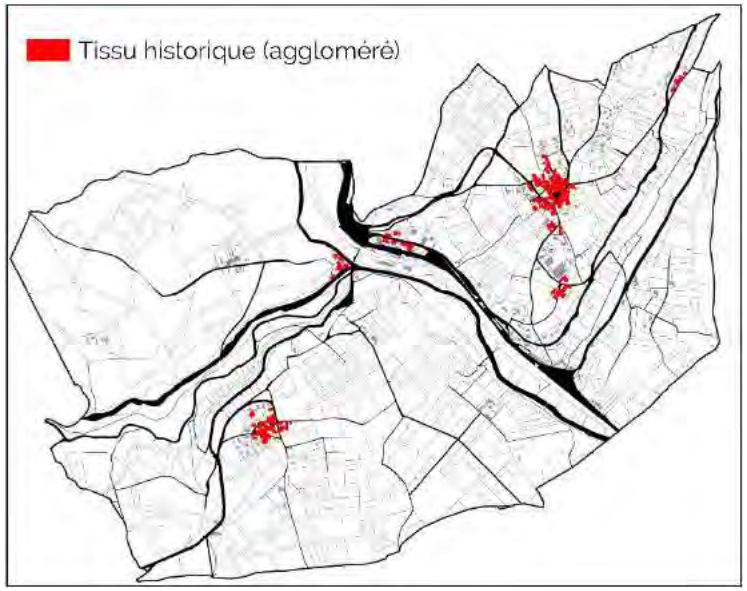

LES FORMES URBAINES À LÉGNY

Les formes urbaines historiques dispersées

Thématique	Description
Parcellaire	Tailles variées selon la nature de l'ancienne activité agricole
Emprise au sol bâtie	Emprises au sol variées selon la taille des parcelles
Hauteur	Hauteur variées selon la taille et la nature de l'ancienne activité agricole : R+1 à R+2+C
Implantation	A l'alignement sur au moins un mur, ou proche de la voie
Sens des faitage	Majoritairement parallèle ou perpendiculaire aux voies
Densité	-
Trame verte	Très présente autour du bâti

La Flachère

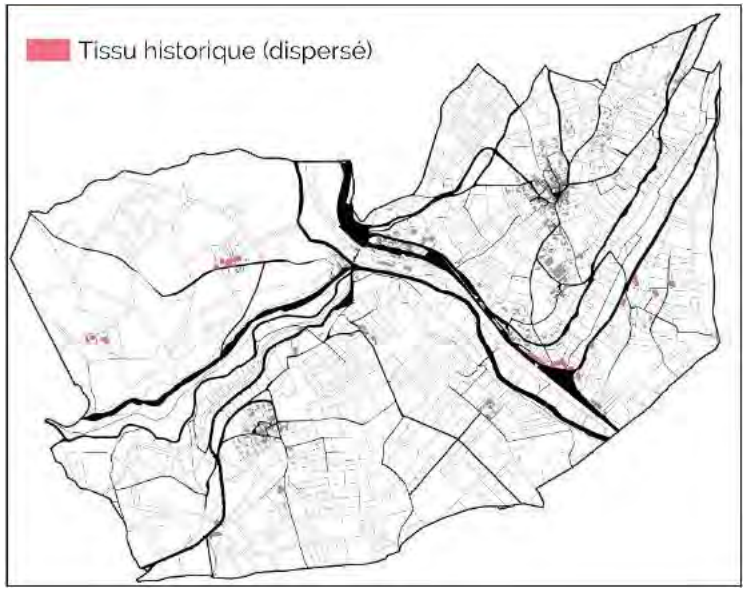

LES FORMES URBAINES À LÉGNY

Les formes urbaines récentes pavillonnaires

Thématique	Description
Parcellaire	Pas de forme parcellaire vraiment ordonnée. Aucun espace collectif. Une taille très variable selon l'époque de construction.
Emprise au sol bâtie	Très variable : entre moins de 10% et près de 70% pour des opérations de divisions parcellaires très petites
Hauteur	En majorité R+1 et R+1+C.
Implantation	Systématiquement en retrait des voies et des limites séparatives.
Sens des faitage	Pas d'ordonnancement particulier.
Densité	Entre 3 et 10 logements/ha.
Trame verte	Très présente autour du bâti

Billy

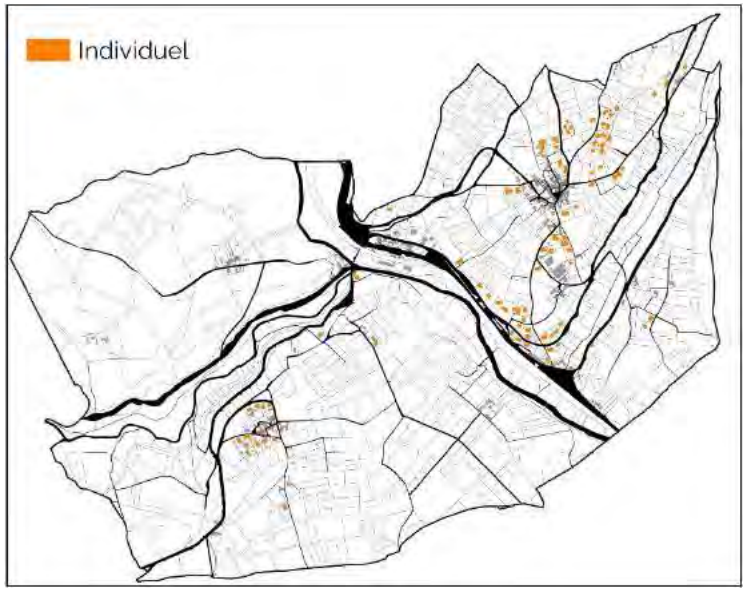

LES FORMES URBAINES À LÉGNY

Une diversité de formes urbaines : les typologies d'équipements et d'activités

Agricoles

Equipements

Activités économiques

Pas de forme urbaine typique, elles sont liées aux contraintes techniques de chaque activité/équipement et aux usages

LES FORMES URBAINES À LÉGNY

Typomorphologie du bâti à Légny

- Historiques agglomérées
- Historiques dispersées
- Pavillonnaires
- Activités économiques
- Agricoles
- Equipements

Source : Latitude

N

0 0,13 0,25 0,5 Kilomètres

LES DENSITÉS

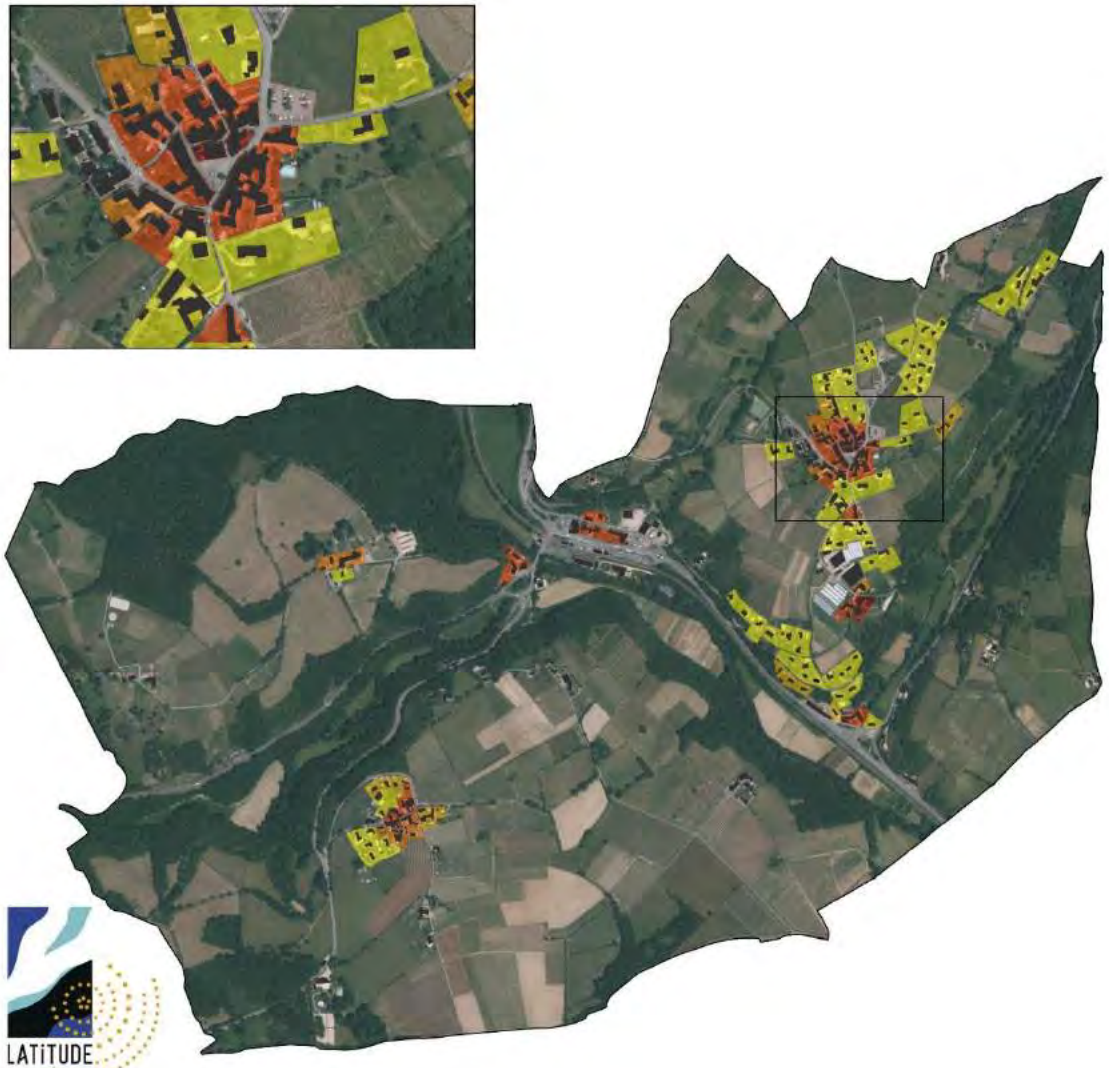

Densités des espaces résidentiels à Légny

Densité (en logements/hectare) :

- inférieure à 10
- entre 11 et 15
- entre 16 et 20
- entre 21 et 50
- supérieure à 51

Source : Latitude

N

0 0.13 0.25 0.5 Kilomètres

LATITUDE

L’ARMATURE URBAINE ET LA MOBILITÉ

LE MAILLAGE VIAIRE

Un réseau structurant structuré par la RD385, des voies secondaires aux tracés hérités des anciens chemins ruraux

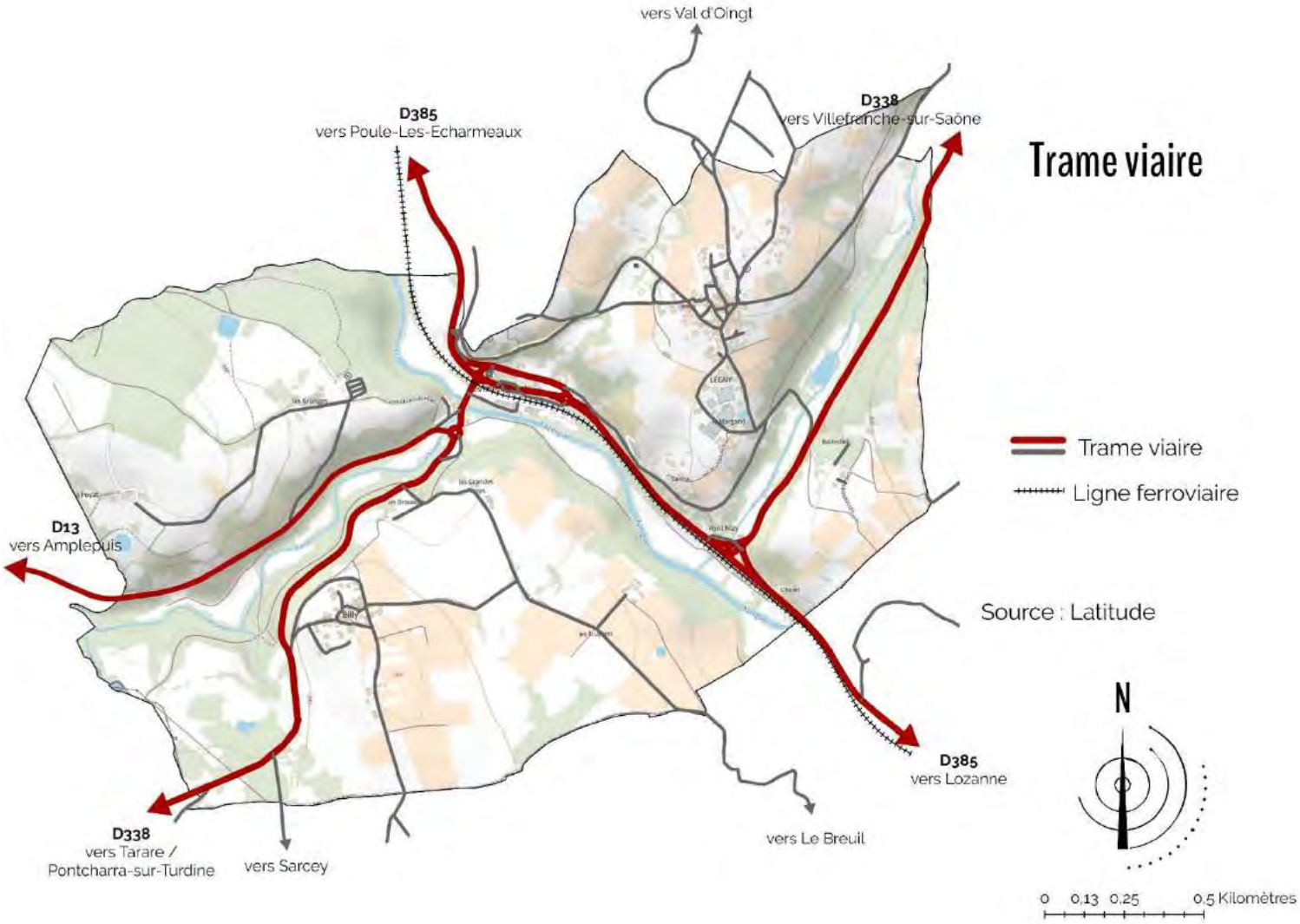

L'ACCESSIBILITÉ

L'agglomération lyonnaise à proximité

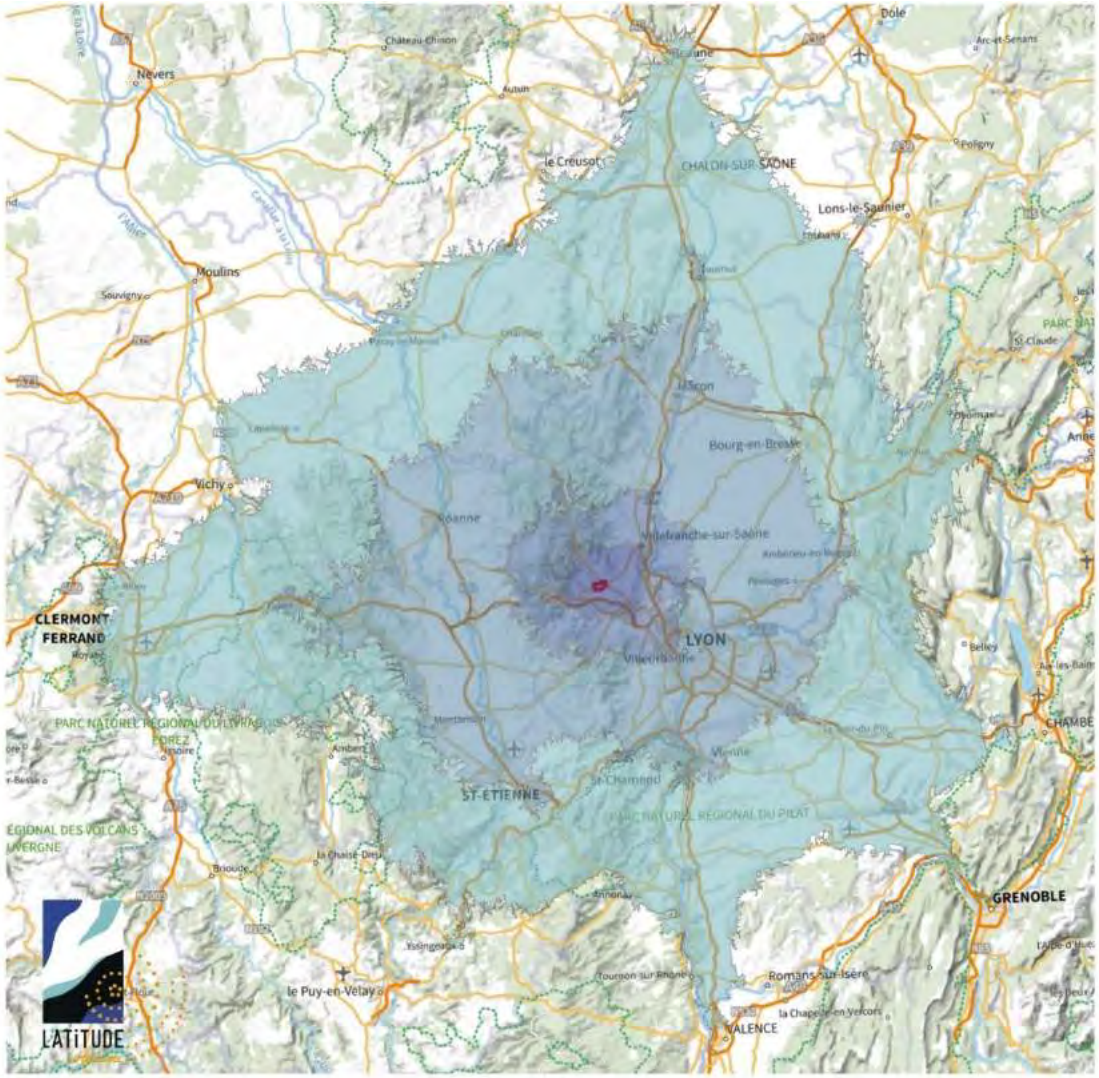

Accessibilité de Légny en fonction du temps de trajet

Temps de trajet depuis Légny :

- 15 minutes
- 30 minutes
- 1 heure
- 1 heure et 30 minutes

Source : ESRI

N

0 10 20 40 Kilomètres

LES AUTRES SUPPORTS DE LA MOBILITÉ

Un atout : l'accessibilité ferroviaire et en transports en commun

Ferroviaire	Halte (pas de guichet) de Bois-d'Oingt - Légny sur la ligne 20 du réseau TER d'Auvergne Rhône Alpes : Paray-le-Monial – Lamure – Lozanne – Lyon 11 liaisons quotidiennes vers Lozanne en car. 4 liaisons quotidiennes vers Lyon en TER. 10 liaisons quotidiennes depuis Lozanne en car 4 liaisons quotidiennes depuis Lyon en TER.
Transports en commun	Cars du département du Rhône : Ligne régulière n°217 : Villefranche – Tarare Lignes de transports scolaires

Les Pont Tarrets

217	VILLEFRANCHE > TARARE
360	VILLEFRANCHE > THIZY LES BOURG
413	CHESSY > VAL D'OINGT
431	LOZANNE > TARARE
454	ST-VERAND > GLEIZE
479	TARARE > VILLEFRANCHE
594	TERNAND > L'ARBRESLE

Billy

217	VILLEFRANCHE > TARARE
431	LOZANNE > TARARE
479	TARARE > VILLEFRANCHE

LES AUTRES SUPPORTS DE LA MOBILITÉ

Les mobilités douces

De nombreux chemins dans les espaces ruraux (ici chemin du Tacot)

Des chemins modes doux menant proximité du centre-bourg (ici au lieudit Margand)

Un réseau viaire de centre-bourg favorable aux déplacements doux

Malgré un relief marqué, les entités urbaines de la commune sont bien reliées entre elles (chemin des écoliers,

Le chemin du Tacot et son viaduc

LES AUTRES SUPPORTS DE LA MOBILITÉ

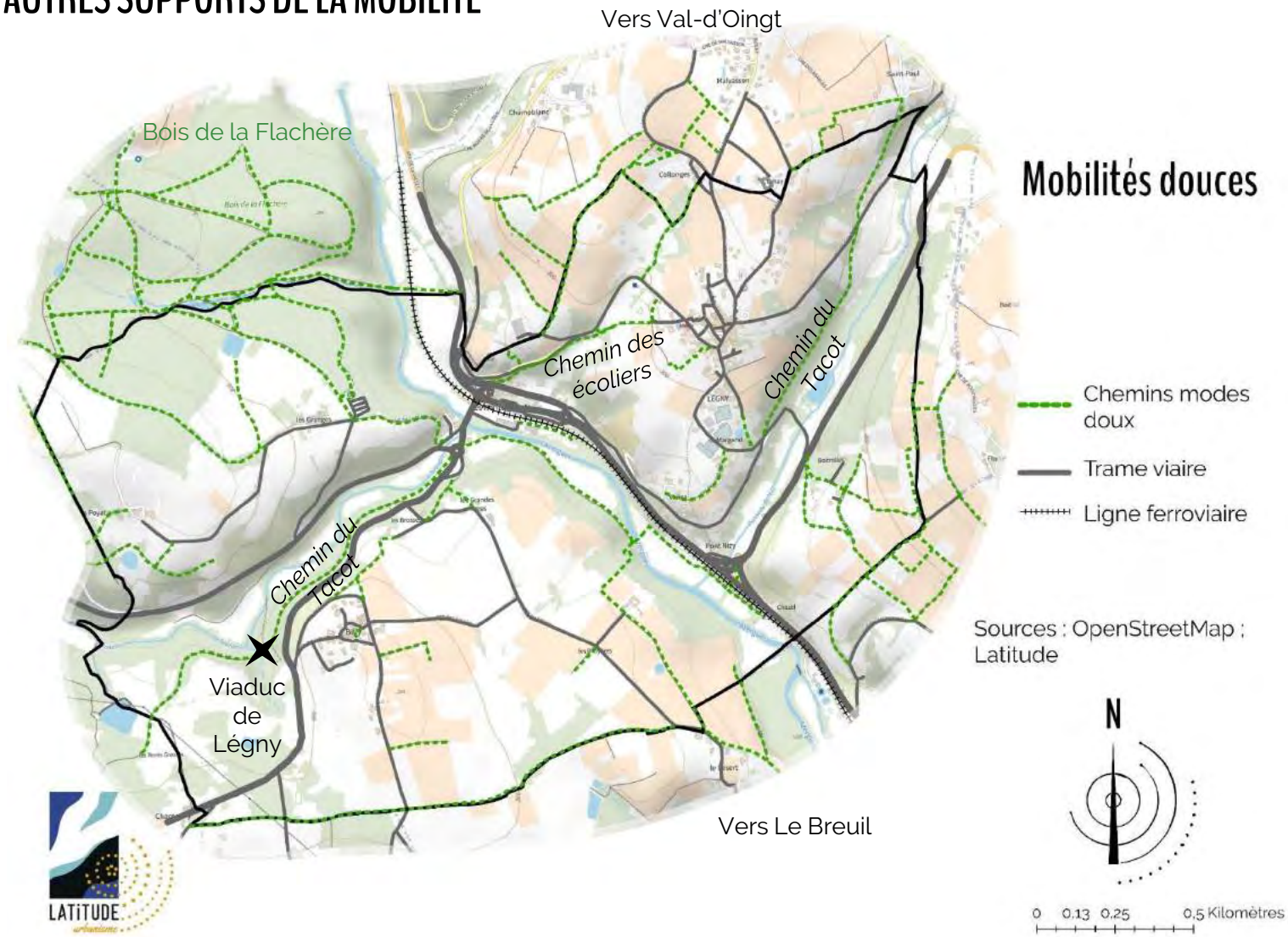

LES ÉQUIPEMENTS, ESPACES PUBLICS & LE STATIONNEMENT

Un niveau d'équipements cohérent avec la taille de la commune, mais des besoins à intégrer au PLU

Ecole de Légny

Salle des Fêtes de Légny :
Le site est aujourd'hui « multi-usages » (activités sportives de l'école, sieste des petits, manifestations communales, associations, espace loué …).

Des espaces publics de qualité en entrée de bourg

Des espaces publics de qualité en entrée de bourg

Le lavoir

LES ÉQUIPEMENTS, ESPACES PUBLICS & LE STATIONNEMENT

Les problématiques de stationnement

Une organisation du stationnement dans le centre-bourg permettant de limiter le stationnement sur les espaces publics

Stationnement (Propriété de la CC du Bois d'Oingt) lié aux activités récréatives du Bois de la Flachère

Bornes de recharge électrique de la ZA de la Gare

Déficit d'une offre de stationnement à proximité du tissu historique de Billy

LES ÉQUIPEMENTS, ESPACES PUBLICS & LE STATIONNEMENT

Equipements, espaces publics & stationnement

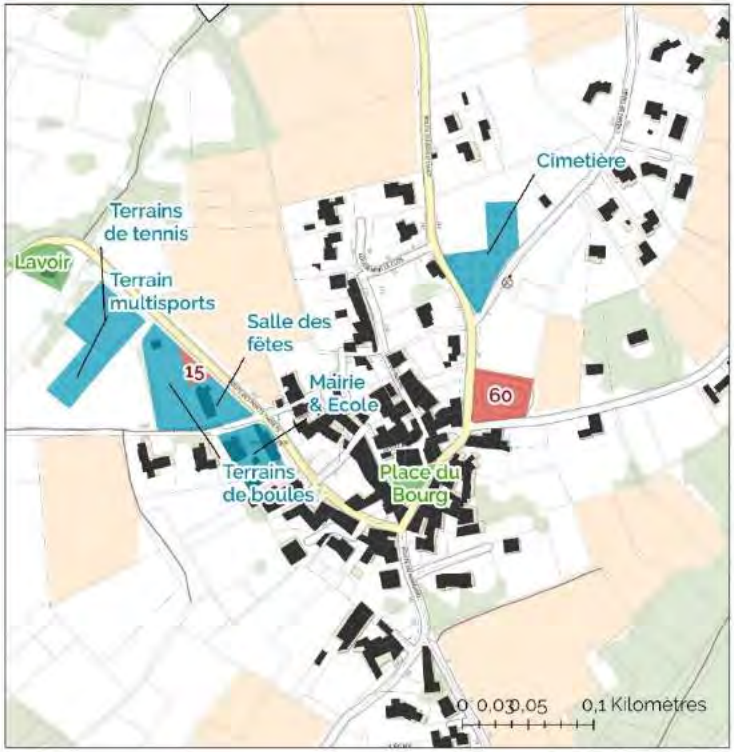

- Equipements
- Mobilité
- 22 Stationnement public et nombre de places
- Espaces publics

Source : Latitude

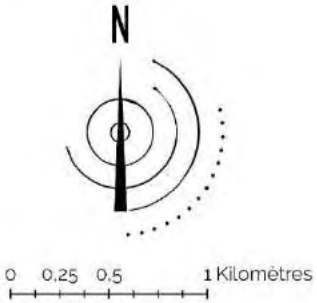

LATITUDE

LES ÉQUIPEMENTS, ESPACES PUBLICS & LE STATIONNEMENT

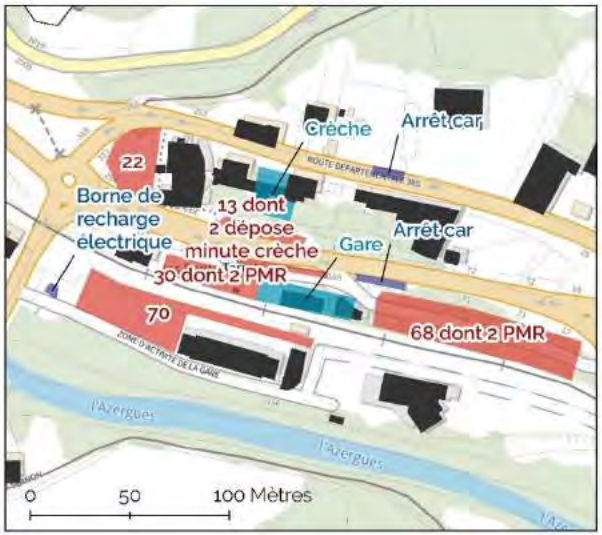

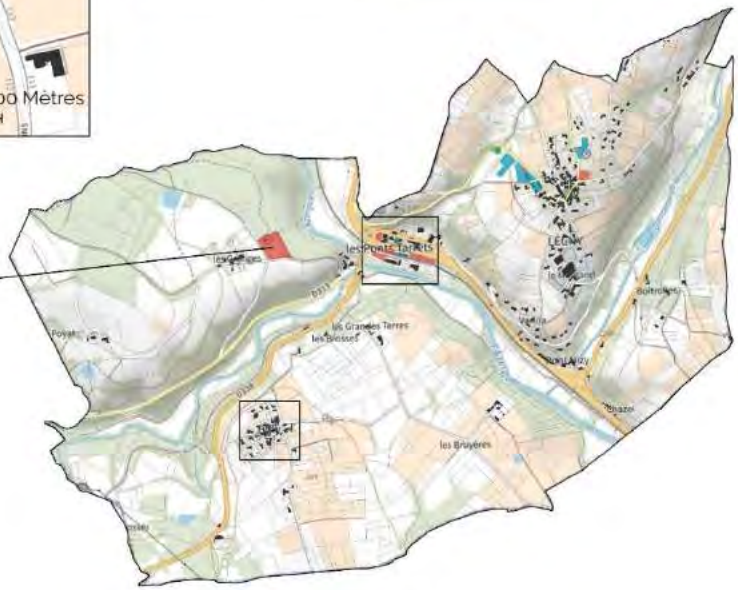

Equipements, espaces publics & stationnement

- Equipements
- Mobilité
- 22 Stationnement public et nombre de places
- Espaces publics

Source : Latitude

N

0 0,25 0,5 1 Kilomètres

LATITUDE urbanisme

LATITUDE

POINTS FORTS

- Un maillage modes doux important pour les loisirs
- La voie du tacot présente un intérêt majeur car elle permet de relier Billy, Les Ponts-Tarrets et le bourg.
- La salle des fêtes apparait aujourd'hui trop petite pour l'ensemble de ces usages. Ce site est contigu à l'école, laquelle a aussi besoin d'espace (cantine, espace sportif des enfants).

POINTS DE VIGILANCE

- Manque des espaces de stationnement dans le cœur de village, notamment avec la salle des fêtes très utilisée
- Les stationnements aux Ponts Tarrets qui à certaines heurs sont insuffisants

ENJEUX

Valoriser les aménagements des modes doux existant pour un usage quotidien (Le tacot)

Développer des espaces de stationnement dans le centre historiques et aux Ponts Tarrets pour la gare

Développer un pôle d'équipements autour de l'école et de la salle des fêtes permettant de mutualiser et d'organiser les usages

LES DYNAMIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

LA POPULATION

Une forte croissance démographique depuis 1968

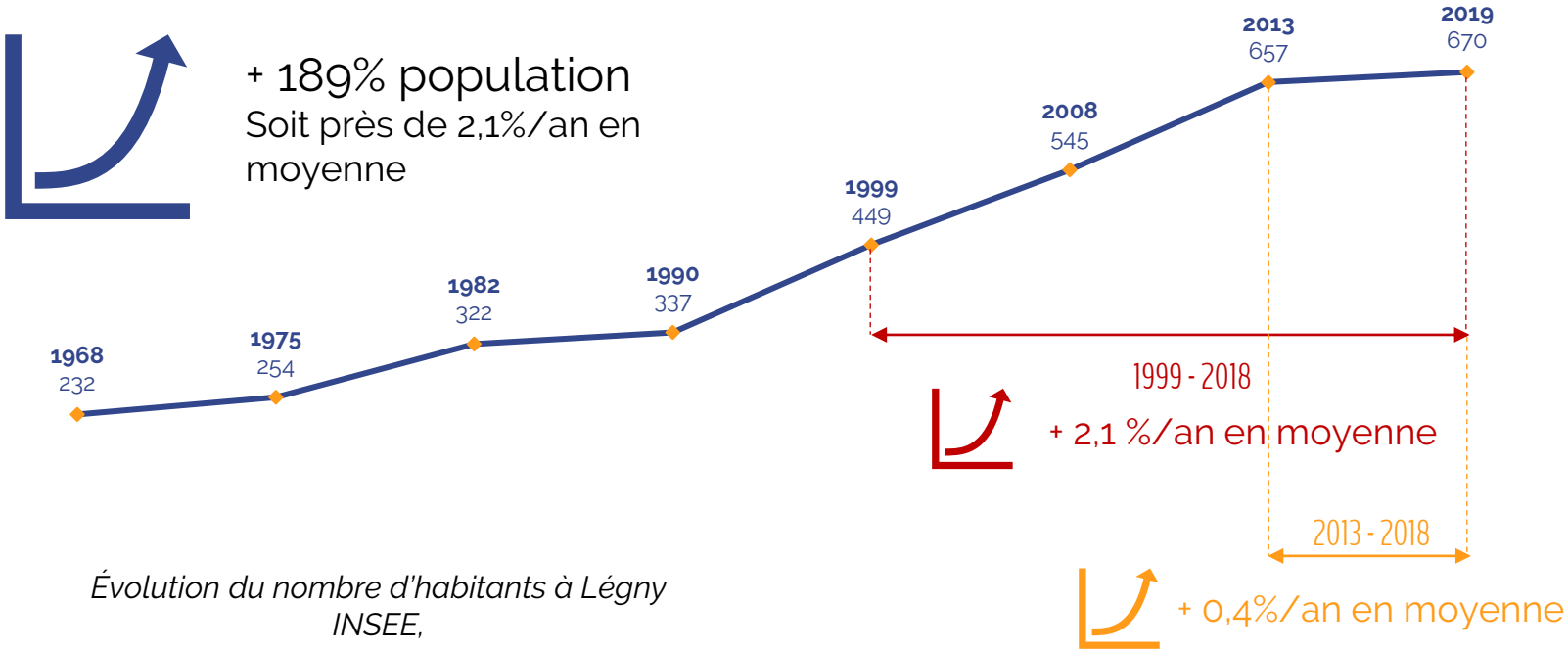

Évolution du nombre d'habitants à Légny
INSEE,

-> Un territoire qui bénéficie d'un cadre de vie privilégié : environnement paysager et naturel de qualité dans l'aire d'influence de la métropole de Lyon (A89 à proximité, halte ferroviaire, etc.)

LA POPULATION

Une croissance démographique plus soutenue que dans les territoires de comparaison

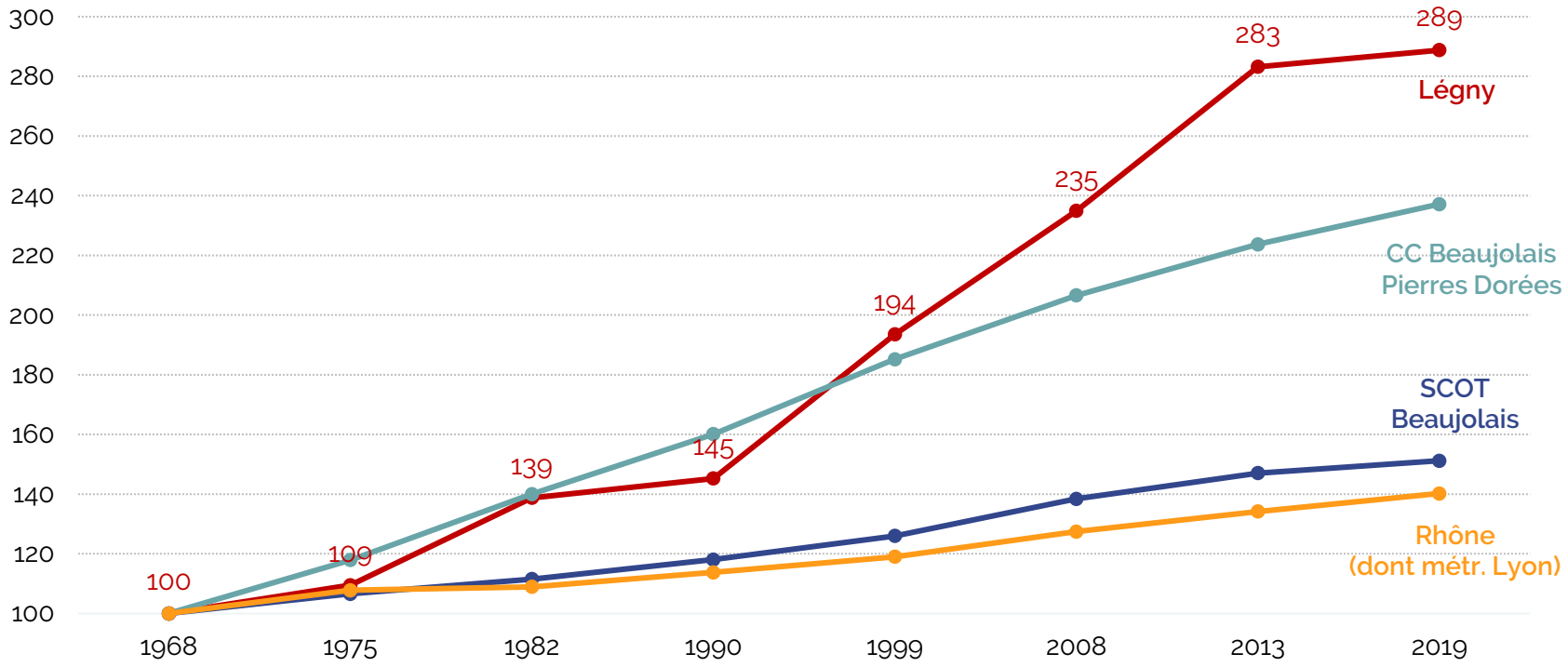

Évolution du nombre d'habitants à Légny et dans les territoires de comparaison (indice base 100 1968). Source : INSEE,

-> Une croissance démographique plus forte que dans les territoires de comparaison et comparable à la croissance des territoires périurbains.

LA POPULATION

Comment expliquer cette croissance démographique ?

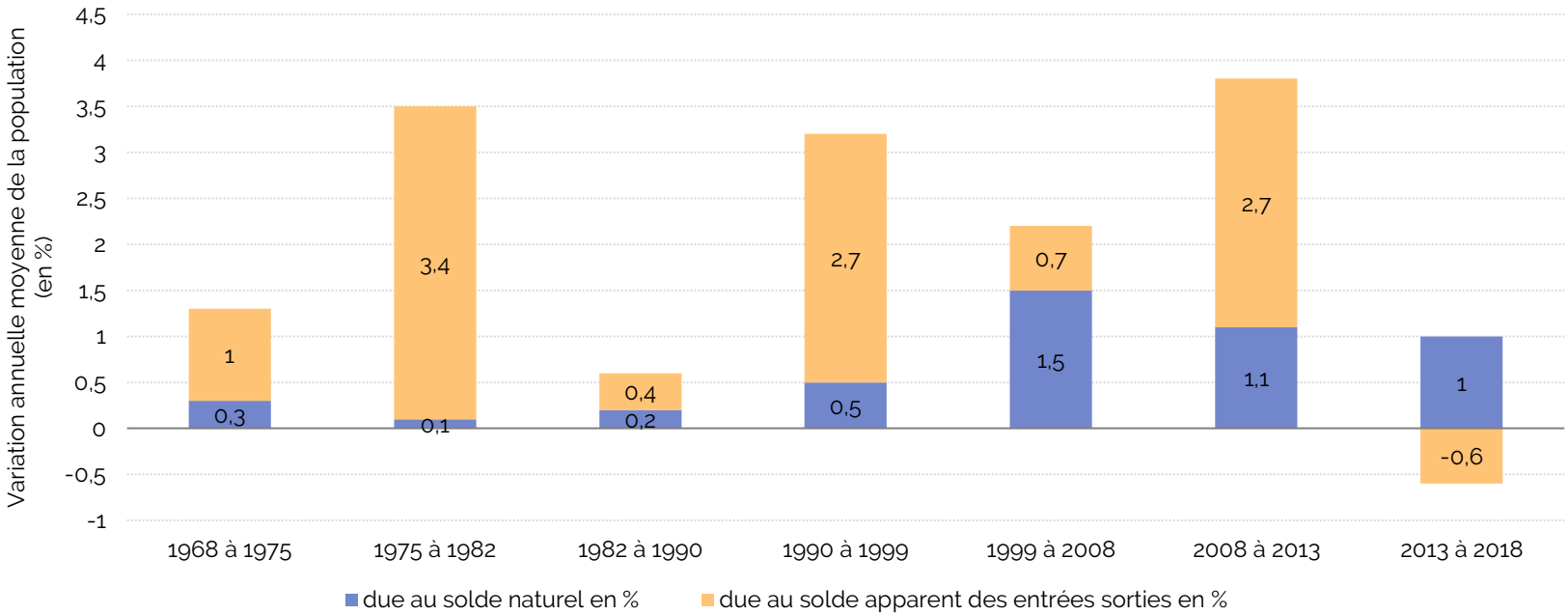

Nature des variations annuelles moyennes de la population à Légny. Source : INSEE,

-> Une croissance démographique portée par un solde migratoire positif, à l'exception de la période 2013-2018. (absence de foncier sur la marché)

-> Mais un solde naturel toujours positif.

LA POPULATION

Vers un vieillissement de la population ?

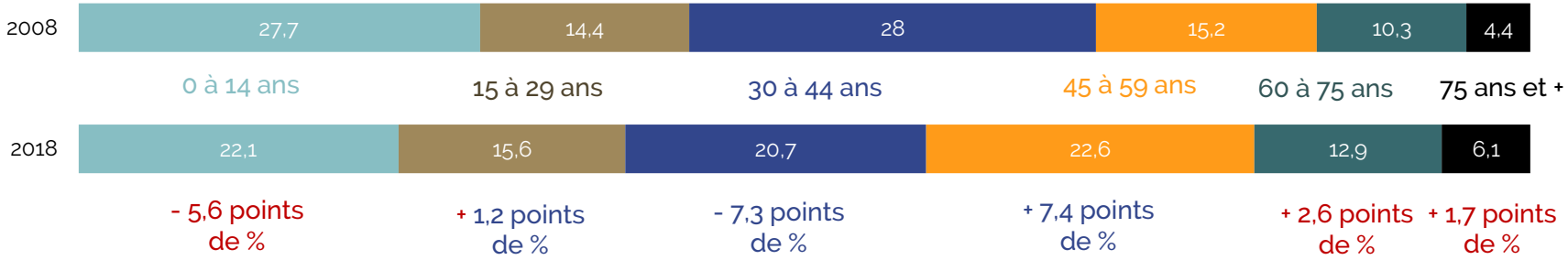

Évolution de la population par grandes tranches d'âges à Légny : INSEE,

-> Un recul en 10 ans de la part des jeunes de moins de 15 ans

-> Un vieillissement qui ne fait pas exception à la commune (tendance nationale)

-> Toutefois, la commune reste relativement jeune comparée aux territoires de comparaison

Répartition de la population par grandes tranches d'âges dans les territoires de comparaison en 2018. Source : INSEE, RP 2018

LES MÉNAGES

Un phénomène de desserrement des ménages encore peu perceptible à Légny

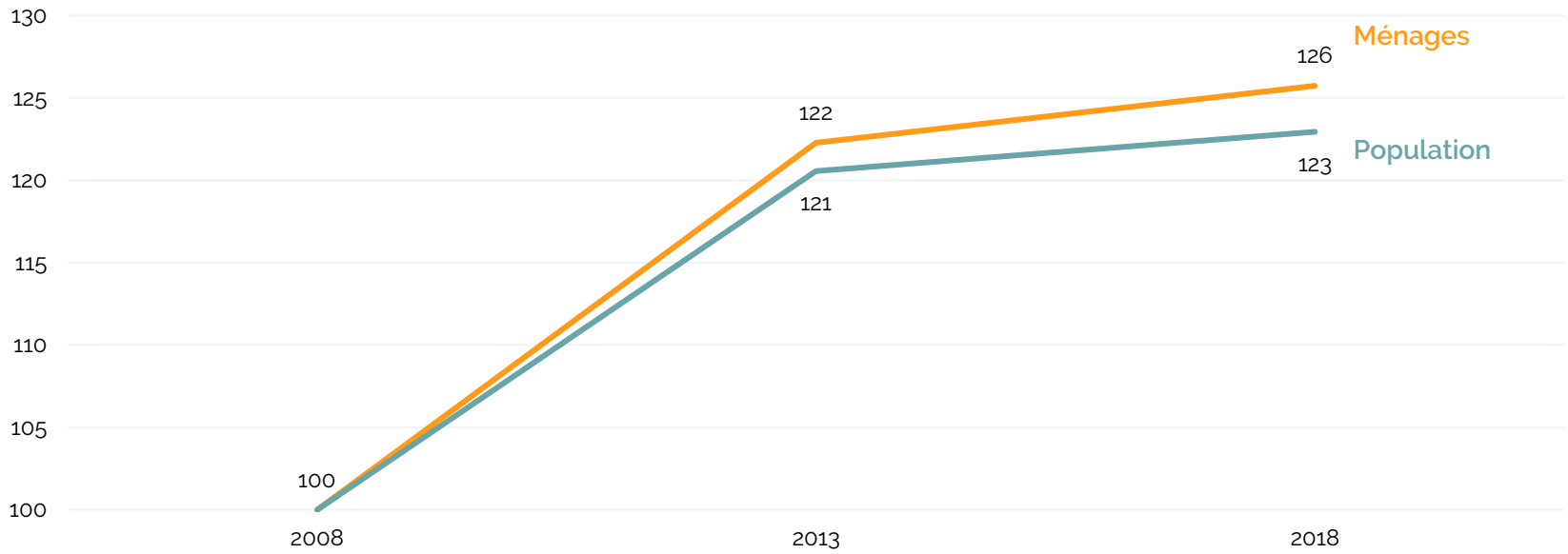

Evolution de la population et du nombre de ménage à Légny (indice base 100 2008). Source : INSEE,

-> Une croissance du nombre de ménage similaire à la croissance de la population.

-> Les logements construits sur cette période absorbent la croissance démographique et ne servent pas à compenser un phénomène de desserrement des ménages (quasi inexistant actuellement sur Légny).

POINTS FORTS

- **Une population jeune qui amène un dynamisme sur a commune**

POINTS DE VIGILANCE

- **Un vieillissement qui semble s'engager et qui génère des besoins**
- **Une population qui ne trouve plus à se loger sur la commune (pas de logement ou de foncier sur le marché)**

ENJEUX

Répondre à la diversité des besoins en logements et en particulier aux besoins des jeunes ménages (foncier de petite taille, logements abordables etc,)

LES DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES

LES LOGEMENTS

Une forte croissance du nombre de logements depuis 1968

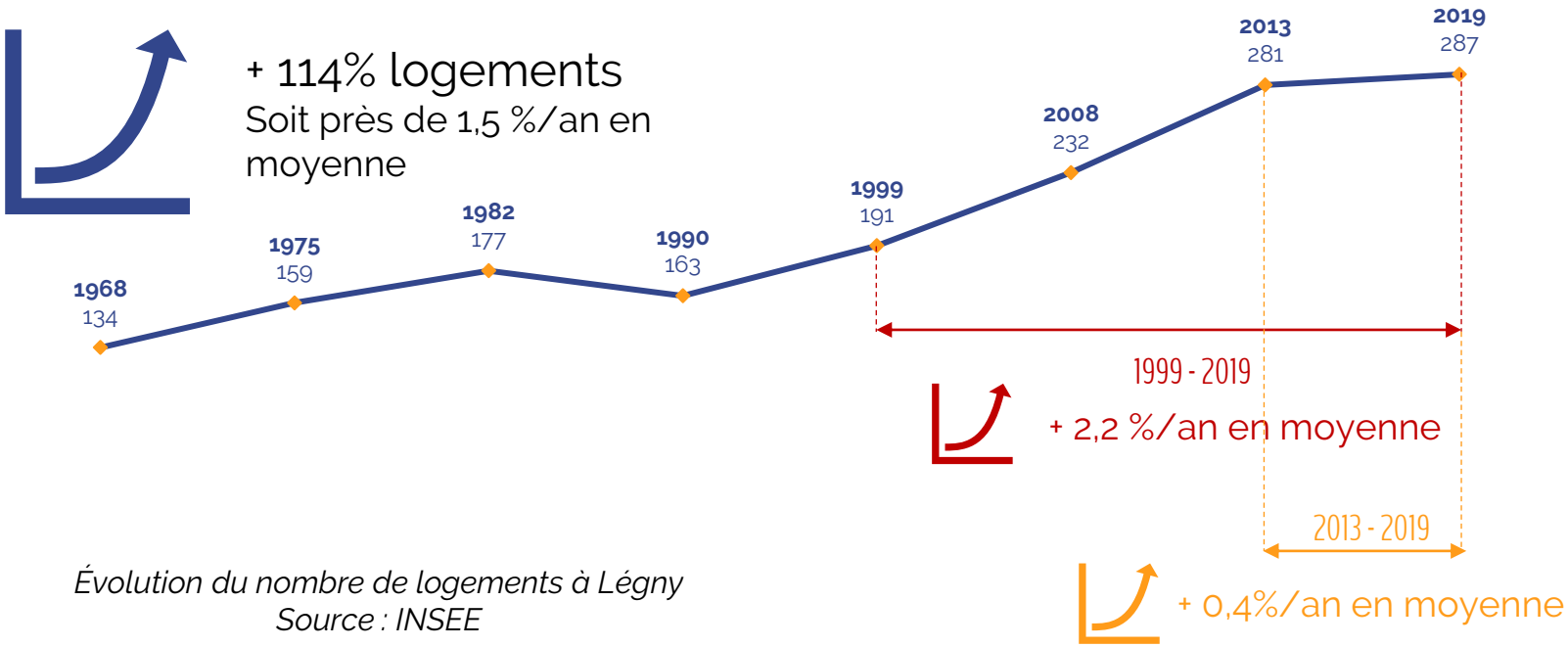

Évolution du nombre de logements à Légny
Source : INSEE

-> Une croissance du nombre de logements qui accompagne la croissance du nombre d'habitants

LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Une construction fortement ralentie ces dernières années par manque de foncier sur le marché

-> Une production de 2 logements par an en moyenne depuis 10 ans.

-> Une production de logements exclusivement en individuel.

-> Pas de construction neuve depuis 2019 (pas de foncier disponible)

CARACTÉRISTIQUES ET STRUCTURATION DU PARC DE LOGEMENTS

Un parc dominé par la maison individuelle mais où l'offre collective trouve progressivement sa place

La prédominance de l'habitat individuel

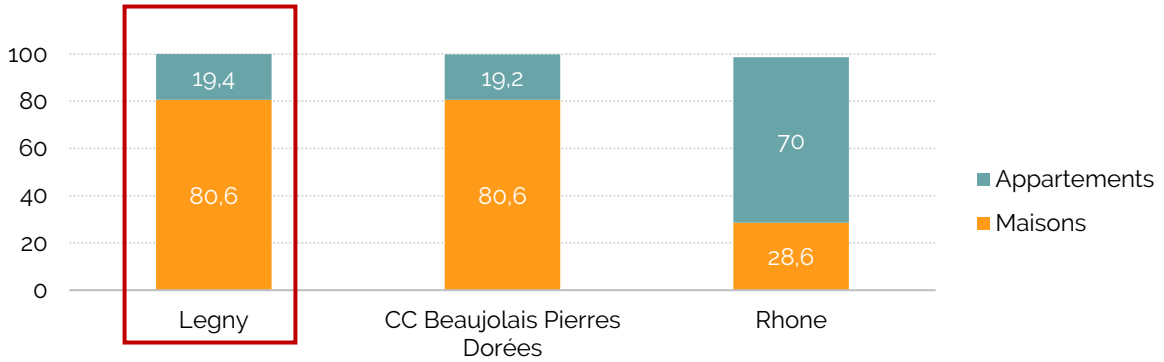

Répartition des logements par type à Légny et dans les territoires de comparaison. Source : INSEE,

Un parc de grands logements

	Légny	CC BPD	Rhône
Maison	5,2	5,2	5,0
Appartement	3,6	3,1	3,1

Nombre moyen de pièces des résidences principales. Source : INSEE,

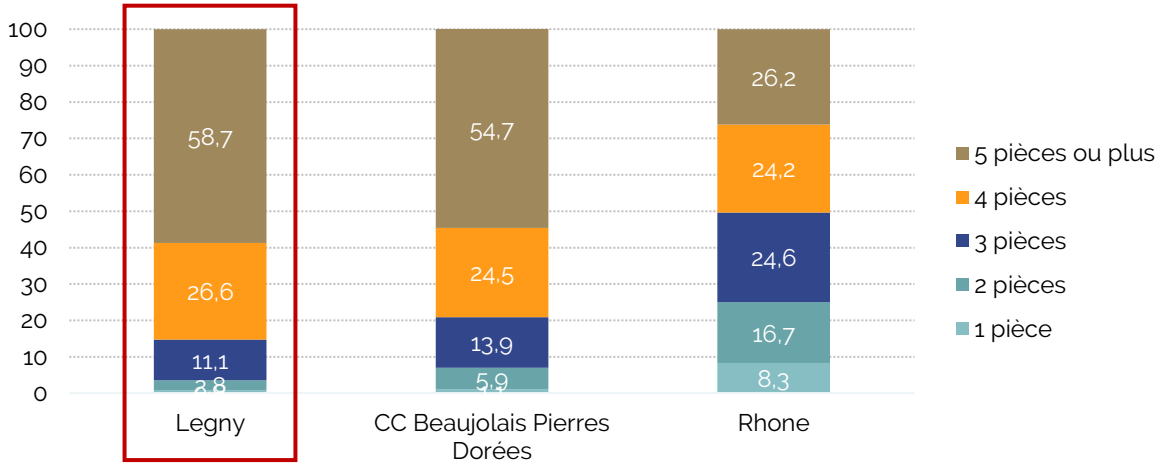

Répartition des logements par typologie à Légny et dans les territoires de comparaison. Source : INSEE,

CARACTÉRISTIQUES ET STRUCTURATION DU PARC DE LOGEMENTS

Un parc de logement en grande majorité composé de résidences principales

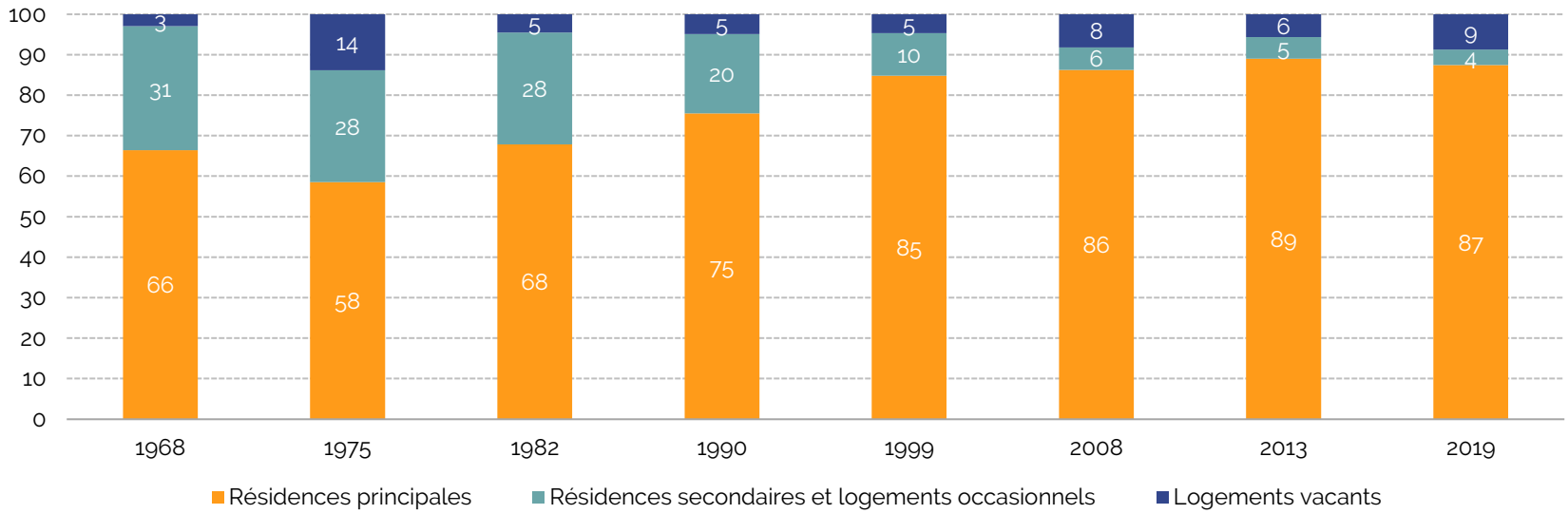

Évolution de la répartition des logements à Légny selon le mode d'occupation. Source : INSEE,

-> Aucun Logements Locatifs Sociaux (LLS) sur la commune (source : RPLS 2021)

-> Un taux de vacance des logements supérieur au territoire de la CC (5,7%) et du département (7,3%) mais qui s'est réduit depuis 2019 (n'apparait pas dans les chiffres INSEE)

POINTS FORTS

- **Un parc plutôt récent, réhabilité ou entretenu**
- **Peu de vacance**

POINTS DE VIGILANCE

- **Un marché tendu où les jeunes ménages ne trouvent pas de produits adaptés**
- **Un foncier constructible absent du marché sur une commune disposant d'une gare…**

ENJEUX

Développer un foncier permettant de répondre aux besoins

Infléchir la production de logements vers des produits adaptés (jeunes ménages, personnes âgées)

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

EMPLOIS ET ACTIFS

Les dynamiques de l'emploi

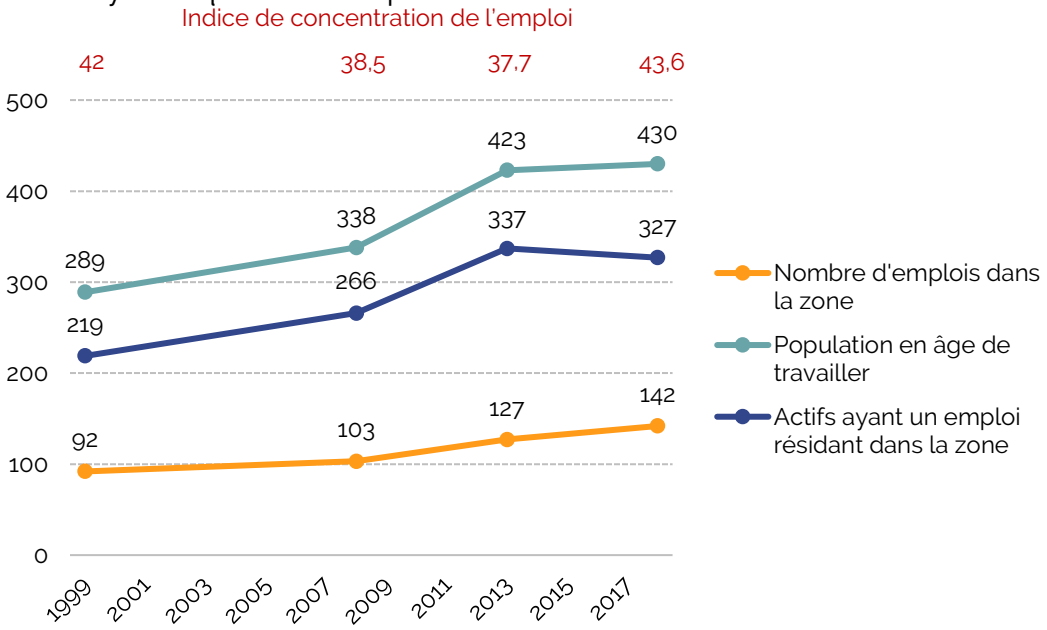

Évolution du nombre d'emplois, de la population en âge à travailler et des actifs à Légny. Source : INSEE,

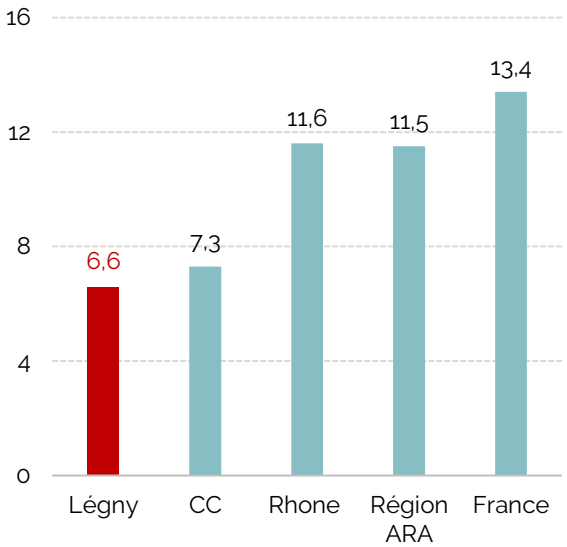

Taux de chômage à Légny et dans les territoires de comparaison. Source : INSEE,

-> Une augmentation de l'emploi à Légny en même temps que la croissance du nombre d'actifs.

-> Un indicateur de concentration de l'emploi très peu élevé (55,3 à l'échelle de la CC) pouvant se traduire par divers risques : des déplacements pendulaires accrus, fragilité économique des ménages vis-à-vis du prix de l'énergie, etc.

-> Un taux de chômage bien inférieur aux territoires de comparaison.

EMPLOIS ET ACTIFS

Les activités sur la commune

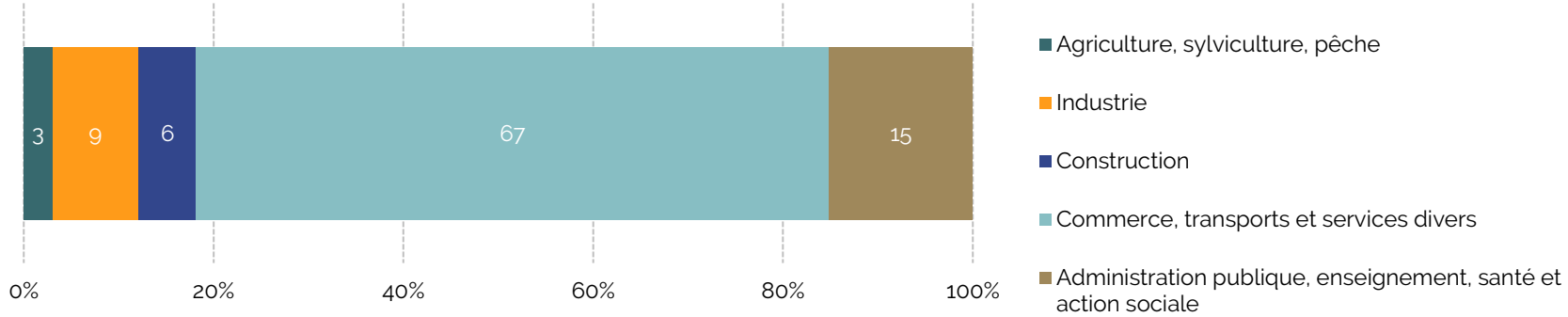

Nombre d'établissements actifs à Légny fin décembre 2018 selon le regroupement en 5 grands secteurs. Source : Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES), INSEE

POINTS FORTS

- **Le secteur des Ponts Tarrets constitue un enjeu majeur sur la commune. Sa situation sur un axe de passage le rend très attractif, La densification des activités sur ce site desservi par la gare constitue une offre de proximité structurante pour les habitants au-delà de la commune de Légny.**
- **Une auberge secteur de la Flachère : véritable point d'appui au tourisme**

POINTS DE VIGILANCE

- **Un potentiel vers les activités de tourisme et de loisirs qui peut encore être valorisé**

ENJEUX

Encadrer la densification économique des Ponts Tarrets vers une plus grande qualité des espaces

Renforcer le secteurs de l'auberge / les Flachères dans un polarité touristique plus diversifiée (hébergements)

L’AGRICULTURE

L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN 2021

En 2021, 7 exploitations agricoles recensées dont 6 professionnelles

5 exploitations individuelles, une société commerciale et 1 GFA

La moitié des exploitations commercialisent leur production en circuits courts

2 exploitations ont diversifié leurs revenus (activité d'hébergement)

La moyenne d'âge des agriculteurs est de 49 ans, 1 seul à plus de 55 ans sans succession → une activité qui devrait se maintenir

Des productions viticoles engagées dans des démarches de qualité : HVE, bio, AOP

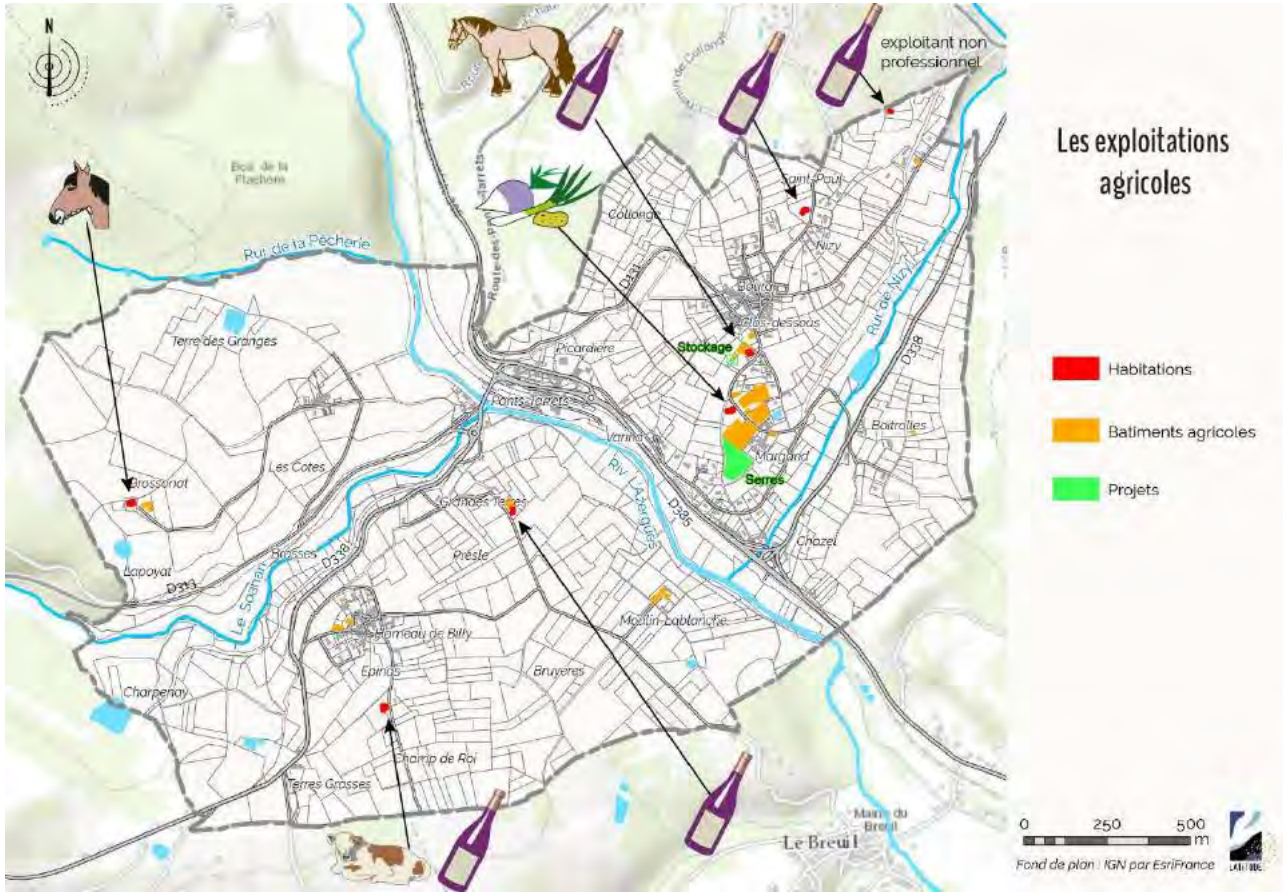

LES SIGNES DE QUALITÉ

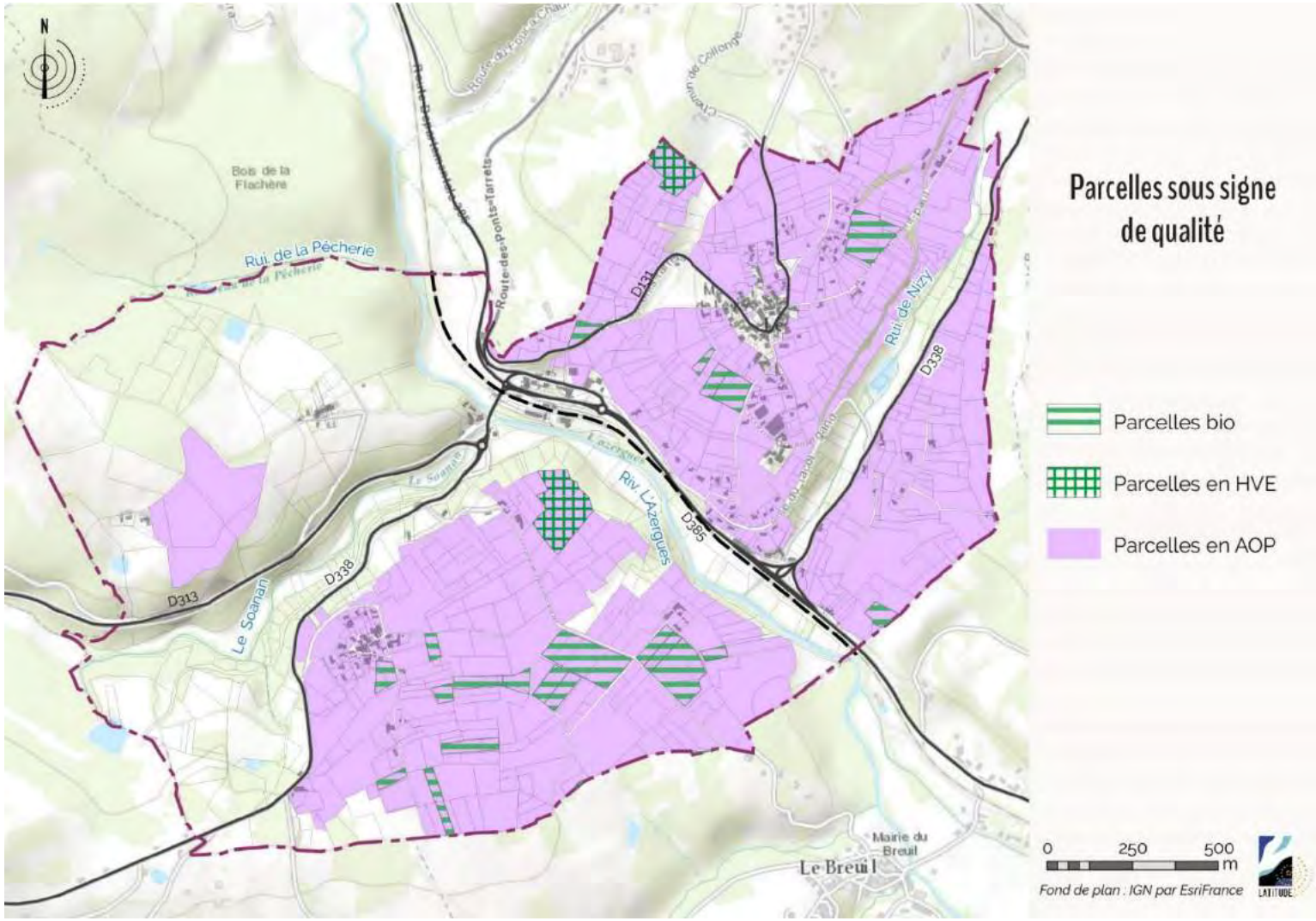

UN PARCELLAIRE AGRICOLE REGROUPÉ

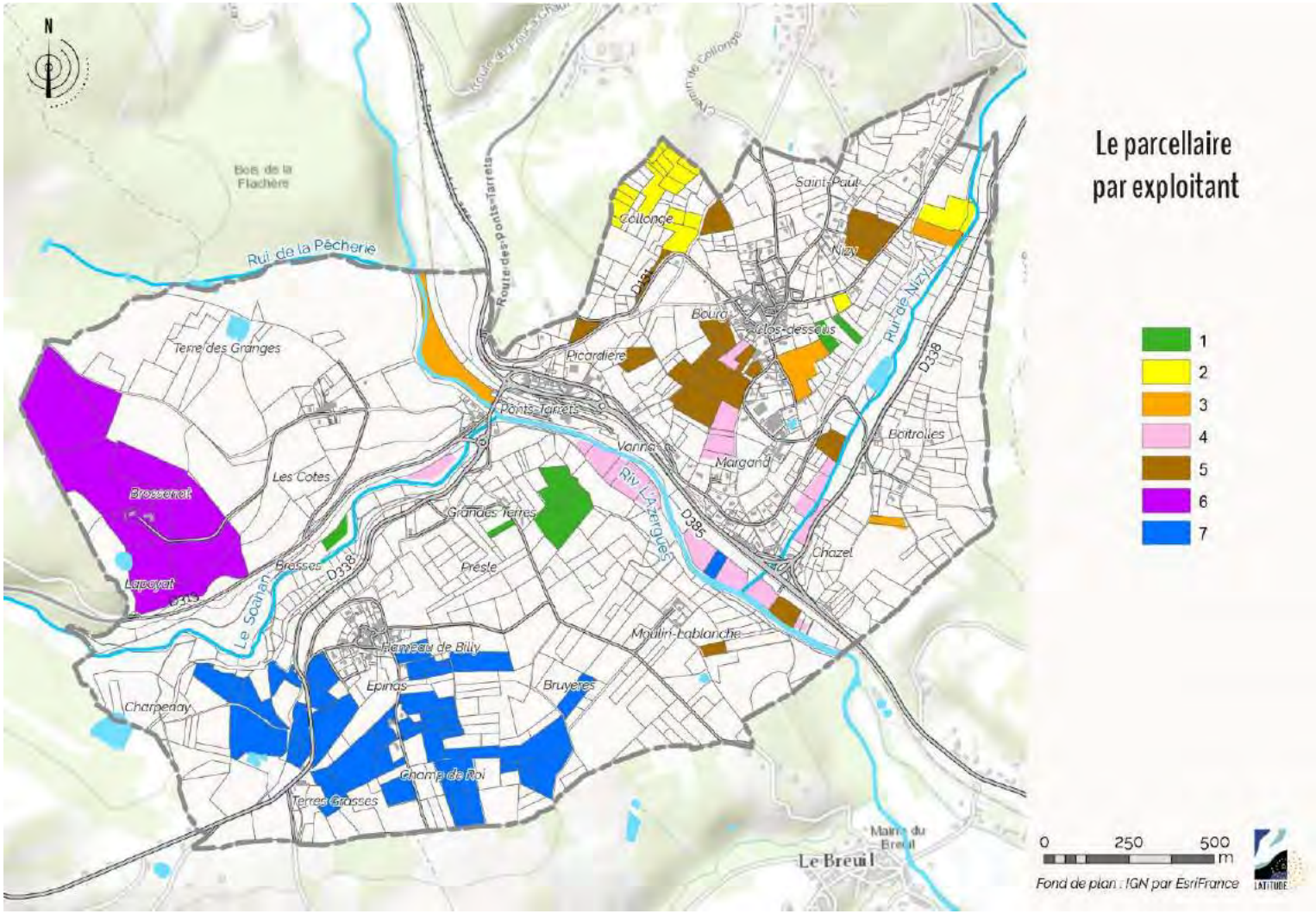

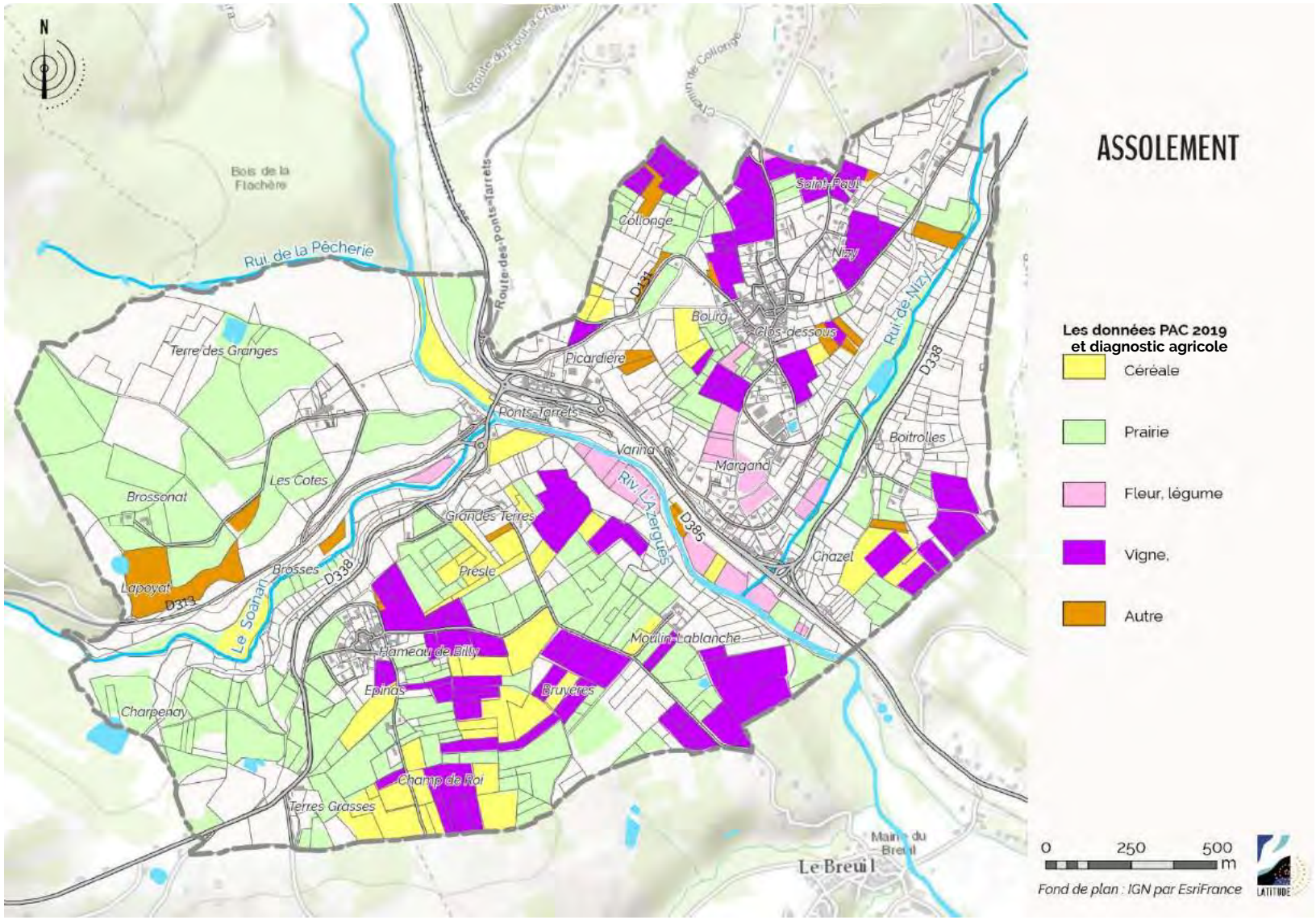
ASSOLEMENT
Les données PAC 2019
et diagnostic agricole
Céréale
Prairie
Fleur, légume
Vigne,
Autre
0
250
500
m
Fond de plan : IGN par EsriFrance
N
Bois de la Flachère
Ruisseau de la Pêcherie
Route des Ponts-Tarrets
Chemin de Collonge
Collonge
Saint-Paul
Nizy
Ruisseau de Nizy
D137
Bourg
Clos dessous
Picardière
Ponts-Tarrets
Varina
Margand
Boitrolles
D338
Terre des Granges
Les Cotes
Brossonat
Grandes Terres
Riv. L'Azergues
D385
Chazel
Brosses
D338
Lapoyat
D313
Le Soanan
Presle
Moulin Lablanche
Hameau de Billy
Epinas
Bruyères
Charpenay
Champ de Roi
Terres Grasses
Mairie du Breuil
Le Breuil

POINTS FORTS

- Une activité agricole encore dynamique sur la commune malgré la crise de l'élevage et la crise du Beaujolais
- Des agriculteurs qui tentent de sécuriser leurs revenus (ventes en circuits courts, diversification d'activité, démarches de qualité)
- Un parcellaire plutôt regroupé

POINTS DE VIGILANCE

- Une exploitation située quasiment l'enveloppe urbaine du bourg

ENJEUX

Préserver le foncier agricole et plus particulièrement les parcelles en bio ou HVE

Limiter l'avancée des fronts urbains en direction des espaces viticoles (Prise en compte des ZNT)

Préserver les espaces de proximité des exploitations

Faciliter la valorisation des productions locales à partir du pôle des Ponts Tarrets

QUELLE SUITE ?

LE CALENDRIER GÉNÉRAL

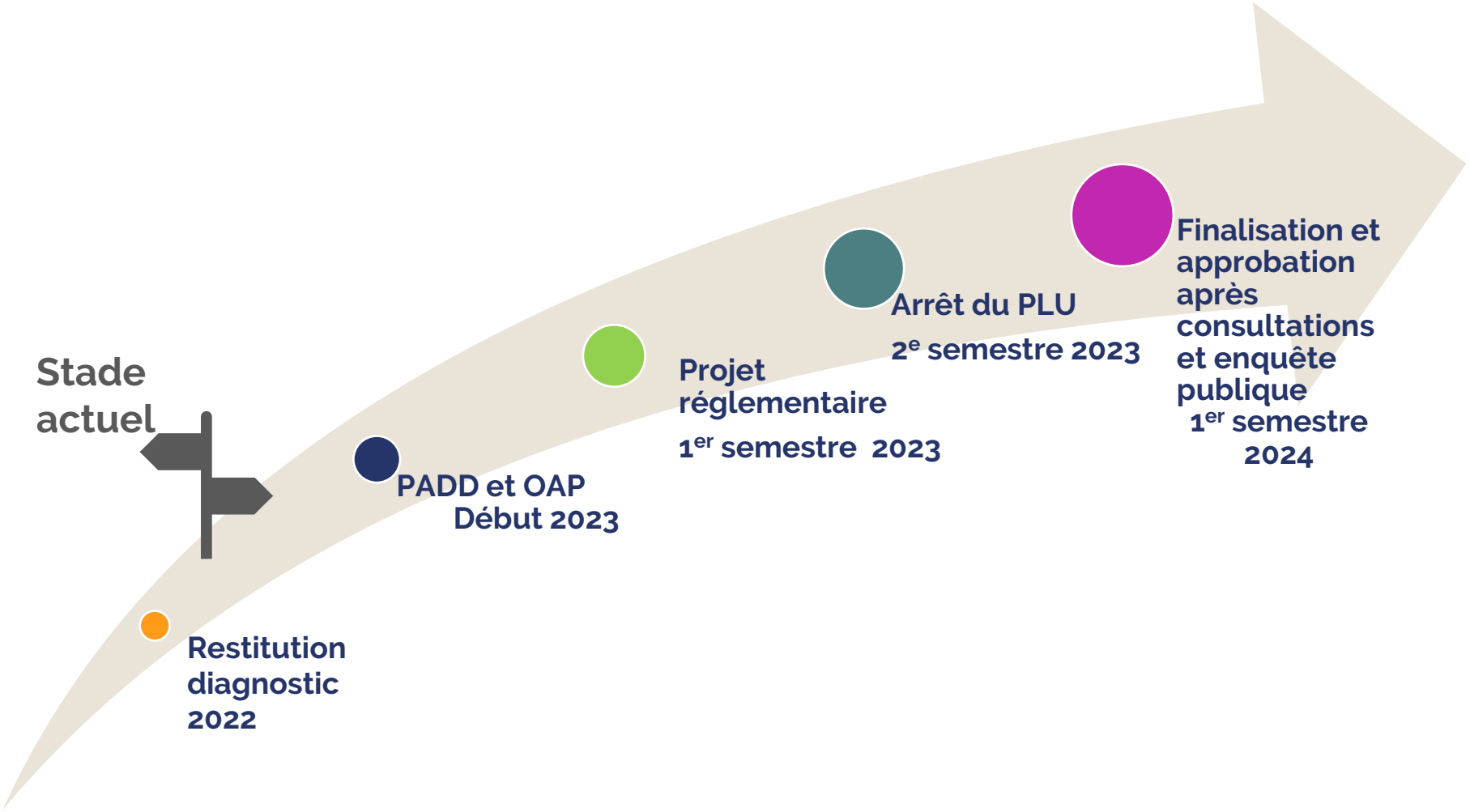

MERCI !

LATITUDE

04 74 01 21 46 • contact@latitude-uep.com
86 route du Fiatet 69210 Sain Bel

www.latitude-uep.fr